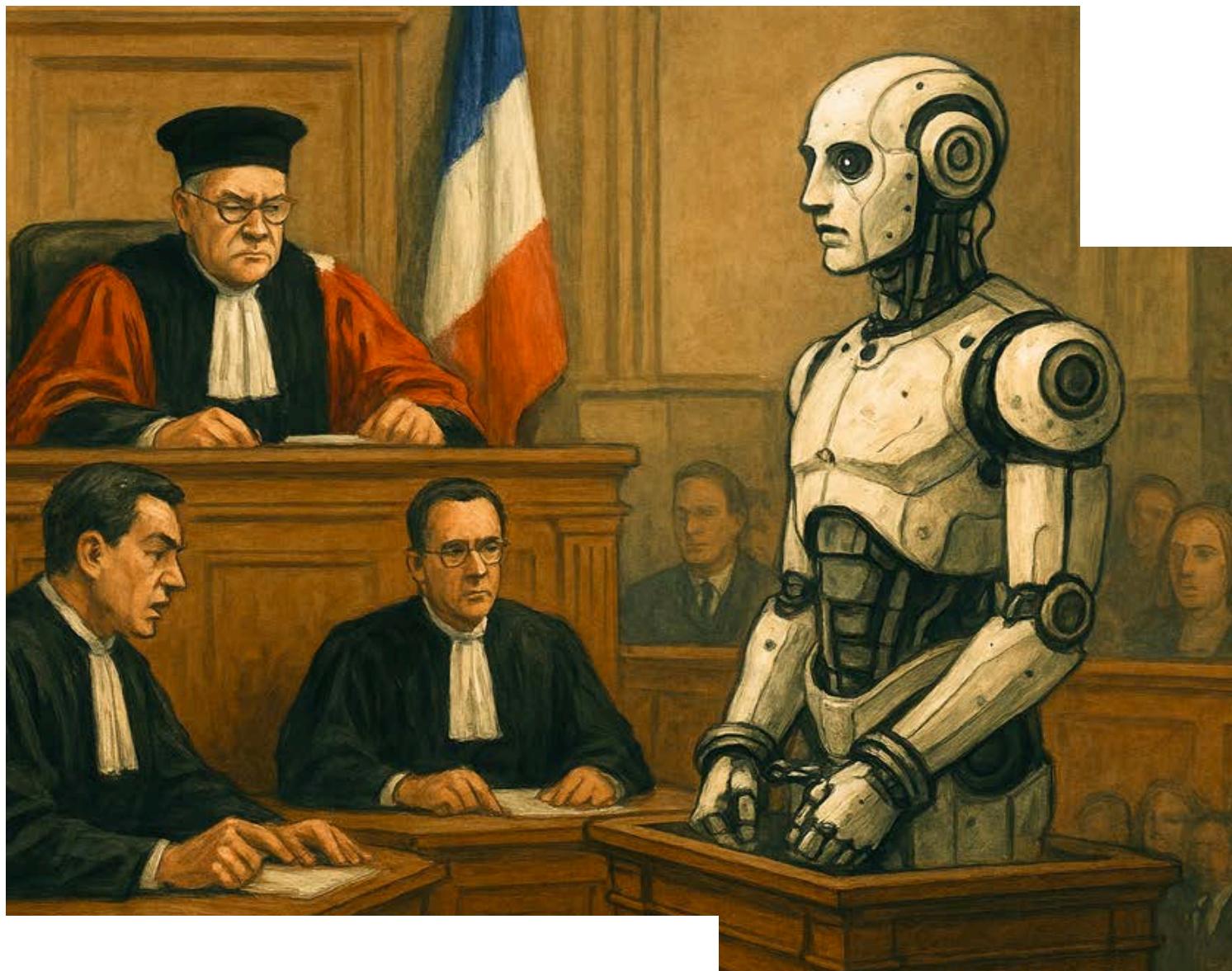


# Le procès fictif de l'Intelligence artificielle

dans les collectivités territoriales



12 juin 2025 à Toulouse

# SOMMAIRE

**Présidence de la cour** – Dominique GELY

## Témoignages

- Témoin n°1 - Jean-François MANGIN
- Témoin n°2 - Marilyne BARISIC
- Témoin n°3 - Fabienne LEFEVRE
- Témoin n°4 - Maria Sol ROMERO GOLDAR
- Témoin n°5 - Julien SARRAGOSSA
- Témoin n°6 - Erick CONSTENSOU
- Témoin n°7 - Anne-Claire DUBREUIL
- Témoin n°8 - Ruth-Charlène POUSSIN
- Témoin n°9 - Edouard DUGAULT

**Appel à la barre de l'accusée « IA générative »**

**Réquisitoire du Procureur** – Damien COTE

**Plaidoirie de l'Avocat de la Défense** – Bruno PAIN

**Le verdict**

---

L'image de couverture a été générée avec une IA générative



# Présidence de la cour

**Dominique GELY**

Directeur adjoint de l'offre de service, CNFPT Délégation Occitanie

## Présentation du procès fictif de l'IA générative

« Nous vous avons invité pour délibérer du sort de l'IA générative. Comme tout procès, il y aura l'avocat de l'accusé interprété par Monsieur PAIN Bruno, Responsable Service Métiers du Territoire Intelligent à la Ville de Marseille et le représentant du ministère public interprété par Monsieur COTE Damien, DGS de la commune de Pins-Justaret. L'avocat et le procureur appelleront les témoins et c'est vous, public qui allez rendre le verdict. Vous allez donc voter à l'issue des débats. »

## Ordonnance de mise en accusation

« L'intelligence artificielle (IA) est partout. Les collectivités territoriales d'Occitanie, leurs élus, leurs agents sont concernés.

En faisant un peu d'histoire, somme toute récente, si Alan Turing souleva la question d'apporter aux machines une forme d'intelligence dès 1950, l'IA a depuis lors révélé son potentiel grâce à la massification des données et l'amélioration des puissances de calcul.

Le terme « intelligence artificielle » fut popularisé par John McCarthy et Marvin Lee Minsky, organisateurs de la conférence de Dartmouth en 1956 qui fit de l'IA un domaine de recherche à part entière.

Entrer dans le champ de l'intelligence artificielle n'est pas aisément. Le terme a plusieurs sens, et l'IA prend plusieurs formes diverses.

Ainsi, pour les uns, l'IA est présentée comme « l'automatisation des activités associée au raisonnement humain, telles que la décision, la résolution de problèmes, l'apprentissage... » ou encore comme « les systèmes qui font preuve d'un comportement intelligent en analysant leur environnement et en prenant des mesures, avec un certain degré d'autonomie, pour atteindre des objectifs spécifiques », voire « l'étude des mécanismes permettant à un agent de percevoir, raisonner, et agir ».

On peut considérer qu'ici « l'intelligence » tient alors au fait que la machine imite les fonctions cognitives associées à l'esprit humain, c'est-à-dire les capacités d'apprentissage et résolution de problèmes. Il peut s'agir de penser ou agir en imitant le comportement humain ou de façon rationnelle.

Si pendant plusieurs décennies l'IA connut des vagues d'enthousiasmes et reculs, elle fait désormais partie du quotidien. Elle suscite une forme d'engouement pour résoudre ou anticiper des problèmes complexes. Les possibilités sont d'autant plus grandes qu'il n'existe pas une mais des IA. Différents objectifs peuvent ainsi être poursuivis.

Cela nous incite donc à penser l'IA au regard de la manière dont elle est en action désormais, y compris dans nos collectivités territoriales, tant dans sa dimension structurante que déstructurante.

C'est particulièrement le cas de l'IA générative. Qu'est-ce que l'IA générative ? C'est une branche spécifique des systèmes intelligents artificiels. Il s'agit d'une intelligence artificielle capable de créer du contenu en s'appuyant sur des modèles d'apprentissage entraînés sur de vastes ensembles de données. Autrement dit, elle est capable de créer des contenus originaux (texte, images, vidéo, audio, musique et/ou code logiciel) en réponse à l'invite (en français) à un prompt (en anglais) ou à la requête d'un utilisateur.

En fait, l'IA générative, par rapport à l'IA en général, se distingue, dans la mesure où elle vise à produire des réponses semblables à celles que formulerait un humain. L'IA générative se sert de plusieurs types de technologies de l'apprentissage automatique dont le machine learning et le deep learning (apprentissage profond) qui dépend de modèles mathématiques développés. Selon l'Observatoire Data Publica, 51 % des collectivités territoriales françaises annoncent avoir mis en place ou testé un système d'IA (36 %) ou vouloir le faire dans l'année (15 %).

## Ordonnance de mise en accusation

En 2024, **52 % des collectivités** qui ont eu recours à l'IA ont utilisé des IA génératives.

Dès lors, selon l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction devant ce tribunal fictif, l'IA générative est accusée de :

- **Générer une dérive des coûts** pour les collectivités, car il est extrêmement difficile d'estimer les coûts de l'IA et de ne pas devenir dépendant, une fois encore de fournisseurs de solutions (éditeurs de logiciels notamment) ;
- **Accélérer la multiplication des dommages environnementaux**, notamment le réchauffement climatique, car l'IA nécessite de mobiliser d'importantes masses de données et de puissances de calcul. Ainsi, cela se répercute sur les consommations de matériaux (lithium, cobalt) pour fabriquer les équipements informatiques (centres de données, serveurs, calculateurs) mais aussi les consommations électriques pour les faire fonctionner ;
- **Mettre en danger le fonctionnement des collectivités territoriales** en rendant les interactions humaines entre les agents, avec les usagers négligeables. Les « chatbots » ou robots conversationnels peuvent conduire à une déshumanisation dans les services publics locaux. Par ailleurs, l'IA peut méconnaître les spécificités territoriales, peut passer à côté de paramètres non automatisables ;
- **Rendre les collectivités territoriales dépendantes stratégiquement et techniquement** vis-à-vis d'infrastructures critiques, de fournisseurs de solutions informatiques, voire de puissances étrangères ;
- **Développer des discriminations, des risques pour les libertés publiques, promouvoir une rupture du principe d'égalité** entre les citoyens et ne pas garantir l'explicabilité des décisions prises par l'IA ;
- **Produire parfois des informations inexactes**, biaisées, incohérentes ou obsolètes, voire même d'halluciner en inventant des faits et en les présentant comme avérés ou plausibles.»



salle d'audience - Amphithéâtre CNFPT Toulouse



## Témoin n°1

Jean-François MANGIN – Délégué à la Protection des Données

### L'IA et les enjeux juridiques et éthiques

« L'Intelligence artificielle générative, une menace pour nos libertés fondamentales ou une opportunité pour notre quotidien ?

Et en ma qualité de témoin, je ne peux qu'exposer des risques que je perçois, et ils sont foisonnants.

Je ne peux donc qu'exprimer une approche par le doute car les technologies d'IA sont encore au stade de l'innovation, qui évoluent sans cesse sans être maîtrisées : or une innovation doit apporter de la confiance !

Je vais témoigner pour donner des exemples de mauvais usages de l'IA, qui peuvent aboutir à des catastrophes : mais cette technologie n'est pas mauvaise intrinsèquement, elle a besoin de temps pour s'ajuster, comme pour toutes les innovations.

Et où est la confiance et la volonté de bienveillance dans ces exemples que je souhaite vous exposer en qualité de témoin, en les classant dans ces catégories. Tout d'abord, parlons de la transparence. Les utilisateurs sont-ils informés lorsqu'ils interagissent avec une IA ? Où est-elle ? Partout ? En tous les cas pas nulle part ! Et je ne le sais pas ! Quand je parle à mon enceinte connectée, lorsque je reçois des notifications de réseaux sociaux ou des recommandations d'achat, lorsque je lis un article (son auteur est-il un bot ou un journaliste ?). Les algorithmes me semblent désincarnés et insondables : où est l'explicabilité ?

Ensuite, abordons la désinformation ou manipulation de l'opinion. Prenons l'exemple, de la manipulation des algorithmes de Tiktok qui font annuler les élections présidentielles roumaines en décembre 2024. Selon le rapport de VIGINUM (Service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères), il a été démontré une « Manipulation d'algorithmes et instrumentalisation d'influenceurs pour les élections » en Roumanie. Ce n'est qu'un exemple, mais il y en a et il y en aura de plus en plus !

Ces algorithmes ont-ils comme seuls objectifs de générer de l'engagement pour les lecteurs et du



#### Pièce à conviction n°1

[Cliquez pour en savoir plus](#)

profit, sans se soucier de la désinformation ?

Passons aux biais ou à la non-discrimination. Les systèmes d'IA doivent prévenir les biais discriminatoires et s'assurer qu'ils ne perpétuent pas les inégalités existantes (notamment via la qualité des données d'entraînement). Pourtant, je constate, y compris chez les GAFAM qui ont les compétences et les budgets appropriés, des critères erronés ou discriminatoires dans les systèmes de crédit et d'emploi. Par exemple, Apple et Amazon ont été pointés du doigt pour des biais raciaux dans leurs algorithmes. Les algorithmes de police prédictive ou de reconnaissance faciale ont des taux d'échec de reconnaissance de 0.3% pour un homme blanc et 33% pour une femme noire. Les biais de genre sont inclus dans les outils de recrutement, seulement parce que l'IA reproduit les discriminations des humains. Où est le progrès promis ? Et aucune intelligence ou jugeotte lorsqu'on veut corriger une discrimination raciale. Accepte-t-on d'être conseillé, informé, dirigé, ... par des prédictions ou des statistiques ?



#### Pièce à conviction n°2

qui démontre l'incapacité de l'IA pour corriger de manière pertinente une discrimination raciale.

# L'IA et les enjeux juridiques et éthiques

La responsabilité est un point crucial. Comment déterminer qui est responsable en cas d'erreur ou de dommage causé par un système d'IA ? Et y aura-t-il une supervision humaine appropriée pour les systèmes d'IA ? Prenons l'exemple d'un robot humanoïde qui devient fou dans une usine. Qui maîtrise ce robot ? Et s'il avait eu une batterie, aurait-il été impossible de le "débrancher" ?



**Pièce à conviction n°3**

Pour en savoir plus, cliquer ici

Les voitures autonomes posent également des défis en termes de responsabilité, avec une complexité pour évaluer et clarifier la contribution individuelle de chaque acteur. Le risque de l'effet "boîte noire" des systèmes d'IA qui peuvent dépasser la compréhension de leurs propres développeurs ! Ce phénomène, où nous ne comprenons pas toujours pourquoi un résultat est obtenu, peut entraîner des problèmes liés à des biais ou à des erreurs difficiles à détecter. Par conséquent, il est parfois préférable de privilégier des méthodes plus simples et plus transparentes, qui restent efficaces. Il n'est pas nécessaire de sortir l'artillerie lourde pour écraser une simple mouche, pour ainsi dire. Parfois, les solutions statistiques traditionnelles sont amplement suffisantes.



**Pièce à conviction n°4**

Pour en savoir plus, cliquer ici

Le respect de la vie privée et utilisation abusive des données sont également des préoccupations majeures. Comment avoir confiance, notamment dans les GAFAM, avec leur « économie de l'attention », leur « principe d'engagement »,

la surveillance de nos comportements et notre manipulation. Ils « récompensent déjà ce que nous faisons ou notons », mais ils vont aussi récompenser ou sanctionner ce que nous pensons ou ressentons en analysant nos émotions ?

Leurs engagements à peine initiés grâce aux règlements "Digital Services Act (DSA)" et "Digital Market Act (DMA)" semblent remis en cause par l'administration de Trump.

Donc oui, je crains une réelle atteinte à ma vie privée et pire encore, un contrôle totalitaire le plus puissant qui soit !

Je ne suis pas là pour vendre du rêve, mais pour parler concret. Par exemple, dans le monde du business, aucune entreprise n'a gagné autant d'argent que celles qui exploitent les données. Facebook a fait fortune en exploitant les données personnelles, parce qu'ils ont compris avant tout le monde que l'argent, aujourd'hui, c'est dans les données qu'il faut aller chercher. Google aussi, quand on leur demande pourquoi leur moteur de recherche est gratuit, ils répondent : « Parce qu'on fait de l'argent en exploitant les données liées aux recherches. ». Le nerf de la guerre, c'est donc l'argent. Mais ce qui est intéressant avec l'intelligence artificielle, c'est qu'il y a des règles et des rôles bien définis : ceux qui développent, ceux qui vendent les outils, ceux qui les utilisent ont tous des responsabilités. Même les collectivités ont des obligations : formation, déploiement, respect des normes. Et ce n'est pas qu'une question de formation, mais bien de prouver que la formation est efficace — ce qui est beaucoup plus exigeant.

C'est important de responsabiliser tout le monde dans la chaîne, y compris ceux qui achètent ou utilisent simplement ces outils. Ce cadre réglementaire, bien que complexe, est très intéressant, parce qu'il garantit un certain sérieux dans la façon dont l'IA est développée et mise en œuvre.

Enfin, parlons du bénéfice social. La technologie est-elle utilisée pour le bien commun, en cherchant à améliorer le bien-être humain et à résoudre des problèmes sociétaux importants ? Non, car il agrave encore le risque environnemental. L'entraînement d'un LLM génère près de 300 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 125 allers-retours entre New York et Pékin, puis chaque requête consomme 10 fois plus d'énergie qu'une recherche Google. Les ressources de la planète ne suffiront pas à alimenter l'IA Générative !

## L'IA et les enjeux juridiques et éthiques

Et si utilisation abusive ou illicite ? Donc oui, j'estime qu'il y a une crise de confiance. Pour devenir enthousiaste, je vous invite à bâtir et créer un cadre de confiance. A vous de montrer vos preuves, ou alors nous serons en défiance et en permanence en situation de suspicion ! "La défiance est mère de sûreté" : seule condition pour une happy end ? »



## Témoin n°2

Marilyne BARISIC - Responsable médiation éthique Ekitia

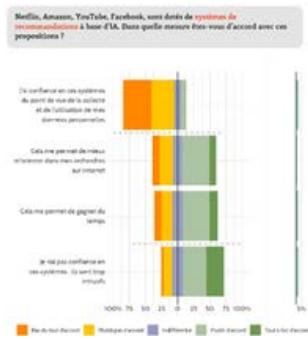
### Leviers et actions pour une IA Générative responsable

« Commençons par le cadre juridique. L'intelligence artificielle est un domaine en plein essor, qui soulève des questions majeures en termes de droits et d'éthique. Pour encadrer son usage, plusieurs règles juridiques, à la fois européennes et nationales, sont déjà en vigueur, et d'autres vont progressivement entrer en application.

Tout d'abord, il y a le RGPD, le Règlement Général sur la Protection des Données, complété par la Loi Informatique et Libertés en France. Ces textes imposent des règles strictes sur la collecte, le traitement et la protection des données personnelles, un point fondamental car l'IA repose souvent sur l'exploitation massive de ces données.

Ensuite, il faut mentionner l'article L311-2 du Code des relations entre le public et l'administration. Cet article fixe les bases des relations entre citoyens et administrations, notamment en termes de transparence et d'accès aux informations. Cela prend tout son sens quand on parle d'IA utilisée dans le secteur public, car les citoyens doivent pouvoir comprendre et contrôler les outils qui les concernent.

Enfin, le plus récent est le règlement européen sur l'IA, applicable depuis le 2 février 2025, qui vise à encadrer les systèmes d'intelligence artificielle à haut risque mis sur le marché et utilisés dans l'Union Européenne. Ce règlement est progressivement appliqué et introduit des obligations de sécurité, de transparence, et d'évaluation continue des risques.



Pièce à conviction n°5

Maintenant, comment passer de la théorie à la pratique ? Quelles actions concrètes mener pour garantir une IA responsable et respectueuse des droits et valeurs fondamentales ?

Avant même d'adopter une IA, il faut réfléchir sérieusement à ses usages. Est-ce que l'IA générative apporte réellement une plus-value ? Quels sont les bénéfices, mais aussi les risques ? Qui doit être impliqué pour garantir des usages acceptables ? Par exemple, on peut donner un rôle spécifique de « correspondant éthique » au Délégué à la Protection des Données, ou créer une instance collégiale associant la société civile, pour consulter ces usages.

Un autre point essentiel, ce sont les données. Il faut identifier et qualifier leur provenance, s'assurer qu'elles sont complètes, de bonne qualité, et suffisamment diverses pour éviter les biais. Il faut aussi documenter précisément ces données, ainsi que les résultats produits par l'IA, tout en garantissant la confidentialité quand c'est nécessaire.

Il est essentiel de promouvoir la transparence et l'explicabilité des algorithmes. Cela nécessite de former et de responsabiliser les équipes de développement. Une ressource utile dans ce cadre est celle proposée par Etalab, qui conseille les administrations sur les meilleures pratiques à adopter.

The screenshot shows the Etalab website's 'Plateformes' section, which lists several government data platforms:

- data.gouv.fr (offre l'accès aux données publiques de l'Etat français)
- transport.data.gouv.fr (répertorie des données sur les infrastructures de transport en France)
- entreprise.data.gouv.fr (offre les informations publiques des entreprises et économie de France)
- app.dvl.etalab.gouv.fr (permet d'utiliser les données de dématérialisation des services territoriaux)
- cadastre.data.gouv.fr (permet de consulter, visualiser et intégrer les données cadastrales)
- adresse.data.gouv.fr (offre un service en ligne pour trouver une adresse française)
- geo.data.gouv.fr (permet d'accéder aux données géographiques dont vous avez besoin)
- code.data.gouv.fr (permet de trouver le code des corps sociaux existants par des organismes publics)
- sit.code.gouv.fr (permet d'accéder au fonds d'entrepreneuriat de l'agence des territoires)
- api.gouv.fr (référence officielle des API de l'Etat)
- entreprise.api.gouv.fr (permet d'interagir avec les données entreprises via une API pour améliorer leurs démarches)
- particulier.api.gouv.fr (permet d'obtenir des usagers et permettre l'échange d'informations)

#### Pièce à conviction n°6

Pour en savoir plus, cliquer ici

## Leviers et actions pour une IA Générative responsable

Les utilisateurs doivent être associés dès la conception jusqu'au test. Leurs besoins en termes d'utilisation doivent être pris en compte, ils doivent pouvoir modifier certains paramètres et, surtout, une distinction claire doit être faite entre ce qui est produit par une machine et ce qui résulte d'une intervention humaine. Une autre idée consiste à créer une instance citoyenne qui pourrait être consultée, de manière obligatoire ou facultative, pour donner son avis sur certains usages de l'IA.

L'utilisation et la gouvernance de l'IAG doivent être clarifiées et réglementées afin de préciser qui décide quoi, qui contrôle quoi, comment les données sont utilisées et protégées pour garantir la souveraineté numérique et le respect de la confidentialité.

Enfin, il faut évaluer en continu les algorithmes, leurs résultats, et permettre aux utilisateurs de donner des retours, des feedbacks, pour améliorer les systèmes et corriger les erreurs.

Le Conseil d'Etat a émis des recommandations importantes à destination des acteurs publics. En effet, pour éviter et minimiser les impacts négatifs des projets d'IA sur la société, les individus et l'environnement, il est indispensable de combiner respect du droit et démarche éthique.

Le Conseil d'Etat recommande notamment de se doter d'une charte éthique dédiée au recours à l'IA. Cette charte devrait inclure plusieurs éléments :

- Une méthodologie à appliquer dès que la question de recourir à l'IA se pose, que ce soit dans la mise en œuvre d'une politique publique ou pour aider les agents dans leur travail quotidien.
- Des principes éthiques généraux, alignés avec les exigences européennes, permettant ainsi une montée en compétence progressive des agents publics.
- Des exigences opérationnelles, concrètes, qui peuvent être appliquées à chaque étape d'un projet d'IA.

e/ Enfin – et ce serait là leur objet principal – les lignes directrices compléteraient ce cadre juridique par l'énoncé d'exigences découlant des principes généraux de l'IA publique et de la méthodologie de leur mise en œuvre, sous la forme d'une **charte du recours à l'IA dans le secteur public**. Ce volet du document devrait impérativement se concevoir de façon souple et évolutive, afin d'incorporer, en plusieurs étapes si nécessaire et en tenant compte d'un éventuel consensus européen, les principales exigences du règlement. Celles-ci apparaissent en effet largement divisibles : il est tout à fait concevable, par exemple, de fixer dans un premier temps les exigences applicables en matière de données d'apprentissage, avant de définir les conditions du contrôle humain. Les exigences posées pourraient utilement s'inspirer de référentiels de conformité existants, comme celui publié par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE). Le document devrait encourager les administrations à faire évaluer les systèmes et à obtenir (en tant que fournisseur) ou exiger (en tant qu'utilisateur) une certification volontaire, dans l'attente des obligations européennes.

Au plan européen, la CEPEJ (commission européenne pour l'efficacité de la justice auprès du Conseil de l'Europe) a adopté, les 3 et 4 décembre 2018, une charte des principes éthiques relatifs à l'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires, adoptée par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Les cinq principes retenus sont ceux de respect des droits fondamentaux, de non-discrimination, de qualité et de sécurité, de transparence, neutralité et intégrité intellectuelle, de maîtrise par les utilisateurs. Non-constraining, promouvant des principes aussi généraux que consensuels (ce qui a, au demeurant, facilité son adoption), cette charte sert de base pour les programmes de coopération bilatérale de la Cepej, dont la majorité porte désormais sur la digitalisation et l'IA dans les systèmes judiciaires.

### Pièce à conviction n°7

Pour en savoir plus, cliquer ici

Pour finir, parlons des bonnes pratiques en matière de gouvernance. La charte d'usage est une bonne pratique pour cadrer les usages, identifier les parties prenantes, et co-construire le périmètre d'intervention de l'IA. Plusieurs collectivités ont déjà adopté ce type de charte, comme la charte éthique d'Ekitia.

Il faut aussi sensibiliser et former régulièrement tous les acteurs impliqués : des décideurs aux développeurs, en passant par les utilisateurs finaux. La structure de la fonction éthique au sein de la collectivité est importante. Cela implique de définir les cas dans lesquels les réflexes déontologiques s'appliqueraient aux participants au projet, avec la participation d'instances telles que l'AMDAC, ou de confier au DPO le rôle de « correspondant déontologique » ou encore de créer une instance collégiale avec la société civile, voire de créer un comité d'éthique indépendant chargé de superviser certains projets.

Enfin, favoriser la participation citoyenne est une piste incontournable. Il ne s'agit pas seulement de consultations traditionnelles ou de la constitution de panels, mais aussi de mettre en place des mécanismes : rendre obligatoire la prise en compte des attentes du public, permettre aux usagers de suggérer des contrôles, instaurer des cadres de dialogue direct entre usagers et concepteurs.

## Leviers et actions pour une IA Générative responsable

Pour conclure, le développement de l'IA dans le secteur public doit se faire dans un cadre clair, juridique mais aussi éthique. Cela implique de réfléchir en amont à ses usages, d'assurer la qualité et la transparence des données et des algorithmes, d'impliquer les citoyens, et de structurer une gouvernance responsable et partagée.

Ainsi, en combinant réglementation, éthique, et participation, nous pourrons construire une IA au service de tous, respectueuse des droits, des individus, et des valeurs démocratiques. »



## Témoin n°3

Fabienne LEFEVRE - Associée chez MAVANA

### IA générative, atout ou danger pour l'environnement ?

#### 1) Le numérique et l'IA différent immatériel ?

« L'intelligence artificielle, c'est du numérique, et contrairement à ce qu'on croit souvent, le numérique n'est pas "dématérialisé". Il a une empreinte bien réelle, notamment en termes de consommation énergétique et de production de gaz à effet de serre.

En France, le numérique représente aujourd'hui environ 4,4 % de l'empreinte carbone totale — chiffre de 2022, avant la montée en puissance récente de l'IA. C'est l'équivalent des émissions du secteur des transports, ce qui est loin d'être négligeable. De plus, cette part est en croissance exponentielle.

L'empreinte carbone du numérique se décompose en 3 tiers : les terminaux (ordinateurs, téléphones, capteurs, etc.), les réseaux (internet, cellulaire, etc.) et les centres de données. Aujourd'hui, l'empreinte carbone du numérique est liée principalement aux équipements qui représentent 50 % de l'empreinte carbone, des réseaux qui représentent 4%, et des data centers, qui représentent 46%. A titre d'exemple, les data centers consomment énormément d'électricité pour fonctionner dont une partie est dédiée au refroidissement. Pour donner une idée, une seule requête à un modèle de langage comme ChatGPT consommerait en moyenne autant d'énergie qu'une dizaine de recherches classiques sur Google. Dans l'empreinte environnementale des usages des Français, on compte à la fois les serveurs situés en France, mais aussi ceux situés à l'étranger qui permettent de fournir des services numériques aux français.

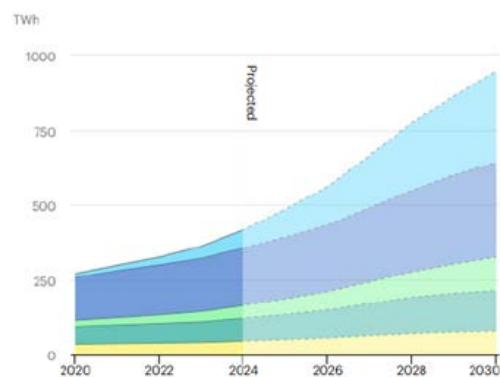


Pièce à conviction n°8

Les objectifs fixés par les accords de Paris (2015) demandent de diviser par 5 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le numérique comme les autres secteurs est aussi concerné par ces objectifs. Or, on voit que les grandes entreprises du numérique, comme Microsoft et Google, ont vu leurs émissions augmenter de près de 48 % en seulement quelques années. C'est un signal d'alarme. Ces chiffres sont fournis directement par les entreprises concernées. Et ce, malgré leurs engagements en faveur de la neutralité carbone.

Aujourd'hui, l'IA est une grande consommatrice d'énergie. Elle représente environ 2 % de la consommation électrique mondiale (donnée de 2022), soit l'équivalent de la consommation d'un pays comme le Japon. À titre d'exemple, une requête à un modèle de langage génératif consomme 10 fois plus qu'une recherche standard par mot-clé. La consommation électrique des serveurs d'IA pourrait être multipliée par 5 d'ici 2030.

Global data centre electricity consumption, by equipment, Base Case, 2020-2030



#### Pièce à conviction n°9 dsuhfsqmih

Certains acteurs comme Microsoft ont même réactivé des centrales nucléaires pour répondre aux besoins croissants en énergie.

Comme le reste du numérique, l'IA contribue via les émissions de GES au réchauffement global qu'on estime aujourd'hui à 1,4 degré (par rapport à 1850 à 1900). Pour rappel, les accords de Paris est de faire le maximum pour rester sous les 1,5 degrés.

# IA générative, atout ou danger pour l'environnement ?

Mais les autres enjeux environnementaux liés au numérique en général et donc à l'IA ne doivent pas être négligés. Le numérique est par exemple un gros consommateur d'eau douce, quand on sait que les glaciers ont déjà perdu plus de 9000 milliards de tonnes de glace entre 1961 et 2016. Pour donner un ordre de grandeur, une interaction avec un modèle de langage d'IA (LLM) de 100 mots consommerait environ 0,5 litres d'eau. Or sur ce plan de la consommation d'eau non plus, les géants du numérique ne sont pas exemplaires: en 2022, Microsoft a augmenté sa consommation d'eau de 34%, Google de 22% et Meta de 3%. En effet, les data centers utilisent dénormes quantités d'eau pour leur refroidissement. Or au vu de la localisation des data centers, l'eau utilisée provient parfois de zones déjà en stress hydrique causant des conflits d'usage avec les populations locales.

Le sujet de la consommation de ressources naturelles est aussi un sujet incontournable : 27% de l'impact environnemental du numérique est lié à l'épuisement des ressources (métaux et minéraux). Ces ressources sont nécessaires pour la fabrication des équipements numériques (minerais, métaux rares, eau). La production d'un ordinateur de 2kg, nécessite 800kg de ressources. On parle de « sac à dos écologique ». Les gisements produisant ces ressources ne sont pas infinis, et pour certaines matières elles s'épuisent ou sont de plus en plus couteuses à extraire. Et une fois arrivés en fin de vie, tous ces équipements deviennent des déchets électriques et électroniques (on parle de DEEE). Aujourd'hui seule une partie de ces équipements sont collectés dans les filières adéquates et parmi ceux-là, le recyclage est encore très partiel. Certains déchets récupérés par des filières illégales finiront en décharge, notamment en Asie ou en Afrique.

## **2) L'IA catalyseur de la transition écologique ?**

« Malgré ses impacts, l'IA peut aussi être utilisé afin d'aider à lutter contre le changement climatique. Selon le GIEC, les technologies numériques peuvent participer à lutte contre le changement climatique et à l'atteinte des ODD. Par exemple, les capteurs, IoT, la robotique et l'IA peuvent améliorer la gestion de l'énergie dans tous les secteurs et augmenter l'efficacité énergétique, tout en créant des opportunités économiques. Néanmoins, la numérisation implique son lot de compromis puisqu'il implique une augmentation des déchets électroniques, des impacts négatifs sur le marché du travail, et l'exacerbation de la fracture numérique existe. On parle alors de transfert d'impact sur d'autres ODD, impacts auquel il faudra porter une attention particulière.

**B.4.3** Digital technologies can contribute to mitigation of climate change and the achievement of several SDGs (*high confidence*). For example, sensors, Internet of Things, robotics, and artificial intelligence can improve energy management in all sectors, increase energy efficiency, and promote the adoption of many low-emission technologies, including decentralised renewable energy, while creating economic opportunities (*high confidence*). However, some of these climate change mitigation gains can be reduced or counterbalanced by growth in demand for goods and services due to the use of digital devices (*high confidence*). Digitalisation can involve trade-offs across several SDGs, e.g., increasing electronic waste, negative impacts on labour markets, and exacerbating the existing digital divide. Digital technology supports decarbonisation only if appropriately governed (*high confidence*) (S.5, 10, 12.6, 16.2, Cross-Chapter Box 11 in Chapter 16, TS.5, Box TS.14)

Extract from the 6th IPCC report, p.13  
Climate Change 2022 - Mitigation of Climate Change Summary for Policymakers

## **Quelques cas d'usage vertueux :**

Comme mentionné par le GIEC, l'IA peut être un outil puissant pour lutter contre le changement climatique. Elle permet par exemple d'optimiser les systèmes de recyclage en identifiant les types de détritus sur une chaîne de tri, de détecter les départs de feu rapidement (en Ardèche et en Gironde) en identifiant au plus tôt un panache de fumée à partir d'image), ou encore à surveiller la santé des cultures agricoles pour utiliser moins de produits chimiques. Ces usages relèvent encore souvent de l'IA analytique, qui est moins énergivore que l'IA générative.

## **Il n'y a pas une IA mais différents types d'IA**

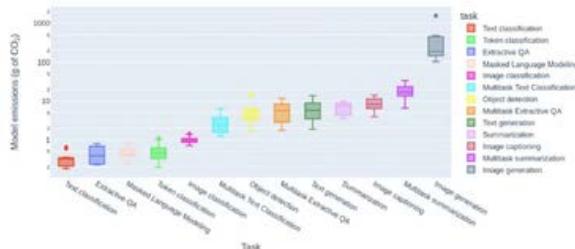
L'IA générative, celle qui permet de créer des images ou du texte est beaucoup plus énergivore. Par exemple, générer une image peut émettre 200 grammes de CO<sub>2</sub>, alors qu'une simple classification de texte émet moins d'un gramme.

Pièce à conviction n°10  
Pour en savoir plus

# IA générative, atout ou danger pour l'environnement ?

La comparaison d'impact selon les usages :

- Classification de texte : < 1 g de CO<sub>2</sub>
- Génération d'images (ex. DALL-E) : 200 g de CO<sub>2</sub>



## Pièce à conviction n°11

### 3) Alors l'IA c'est bon ou pas pour l'environnement ?

On a vu précédemment que l'IA pouvait être un outil mais que cet outil venait avec sa propre empreinte environnementale loin d'être négligeable. Son utilisation doit donc se diriger vers des usages vertueux et des applications utiles pour la société et/ou l'environnement.

Si on souhaite utiliser l'IA à des fins de réduction de l'empreinte environnementale, il est donc impératif de s'assurer avant tout que le remède est meilleur que le mal, c'est-à-dire que les bénéfices d'une solution sont plus importants que ses impacts ajoutés. C'est ce que permet la quantification environnementale.

Enfin, si une solution s'avère avoir des bénéfices environnementaux nets, il conviendra néanmoins de lui appliquer une logique d'écoconception, afin d'optimiser son retour sur investissement environnemental : peut-être qu'une autre solution moins énergivore pourrait faire l'affaire, ou une solution basée sur une IA moins consommatrice.

### Le cadre réglementaire peut/doit aider, et encadrer :

Les lois françaises et européennes visant à promouvoir un numérique plus responsable, encadrent le développement de l'IA. En 2024, l'AI ACT de l'UE deviendra la première réglementation au monde régissant l'utilisation de l'IA pour le bien-être social et environnemental.

Certains référentiels viennent aussi acculter et former les différentes parties prenantes afin de promouvoir la frugalité dans le développement des applications d'IA.

C'est le cas du référentiel général de l'IA frugale de l'AFNOR, une feuille de route essentielle pour vous guider dans la mise en œuvre de projets d'IA plus durables et responsables.

En conclusion, on peut rappeler les bonnes pratiques individuelles dans l'utilisation de l'IA :

- 1) L'IA est un outil puissant qui ne doit pas être utilisé par défaut. Son usage doit rester une exception.
- 2) Raisonner et arbitrer nos usages pour les concentrer sur des applications utiles, utiliser l'IA quand elle a un réel retour sur investissement. L'IA doit rester au service de l'humain.
- 3) S'informer, évaluer et partager l'impact environnemental de l'IA

On a tous un rôle à jouer pour laisser à l'IA la place qu'on choisit de lui laisser !



Code Carbon	Logiciel léger qui mesure l'empreinte de l'exécution de programme en python et donne des axes d'amélioration
EcoLogits	APIs et outils open source pour mesurer l'empreinte environnementale des principaux fournisseurs de LLM
Comparit	Comparer les réponses de 2 IA à des fins pédagogiques - biais, impact des données d'entraînement sur les résultats Attention, ce ne doit pas être utilisé comme outil par défaut!
Hugging Face	Bibliothèque open-source de modèles pré-formés qui permettent d'économiser en matière de coûts de calcul et de gagner du temps.

## Pièce à conviction n°10

Petite liste non exhaustive d'outils et de référentiels

Pour en savoir plus, cliquer ici.



## Témoin n°4

**Maria Sol ROMERO GOLDAR** – Doctorante en Sociologie (LISST-CNRS,UT2J)

### IA et travail

« Je suis doctorante en sociologie du travail et du numérique à l'Université de Toulouse Jean Jaurès. Mes recherches portent sur les conditions de travail et les transformations liées aux technologies. J'ai aussi participé à des recherches sur les travailleurs et travailleuses qui entraînent les intelligences artificielles sur des plateformes de micro-travail. Ce sont des terrains d'observation importants pour comprendre les effets de l'IA sur les travailleurs et travailleuses.

Alors, je vais essayer de répondre à votre question sur l'impact possible de l'intelligence artificielle, notamment générative, sur le travail et les conditions de travail. C'est un sujet complexe, mais je vais vous en parler de manière claire.

Pour répondre précisément : oui, l'intelligence artificielle a des effets très concrets, à la fois sur la vie quotidienne au travail et sur les conditions professionnelles. Il est essentiel de bien comprendre ces effets, car ils peuvent être à la fois positifs et problématiques.

Mais pour bien saisir les enjeux, il me semble essentiel de prendre un peu de recul historique. Les inquiétudes autour de l'IA ne datent pas d'hier. Elles s'inscrivent dans une longue histoire des transformations techniques du travail : mécanisation au XIXe siècle, automatisation dans les années 50, informatisation dans les années 80, puis numérisation à partir des années 2000. À chaque étape, les technologies ont redéfini en profondeur les conditions de travail, suscitant à la fois des espoirs et des résistances.

Commençons par l'Industrie 1.0. Dans les années 1800, une époque où la machinerie et l'énergie hydraulique ont commencé à transformer notre façon de travailler. Les machines à vapeur ont marqué cette période, changeant radicalement les méthodes de production.

Passons ensuite à l'Industrie 2.0, au tournant des années 1900. C'est l'ère de la production de masse, de l'énergie électrique et des chaînes de montage. Henry Ford et ses innovations ont

symbolisé cette période, rendant les produits accessibles à un plus grand nombre de personnes.

Ensuite, nous arrivons à l'Industrie 3.0, dans les années 2000. Cette période a vu l'avènement des ordinateurs, de la production automatisée et de l'électronique. Les usines sont devenues plus intelligentes, plus efficaces, et la technologie a commencé à jouer un rôle central dans notre vie quotidienne.

Puis, dans les années 2010, nous entrons dans l'ère de l'Industrie 4.0. Cette révolution est marquée par les systèmes cyberphysiques, l'Internet des objets (IoT), les réseaux et l'apprentissage automatique. Les usines sont devenues encore plus connectées et intelligentes, avec des machines capables d'apprendre et de s'adapter.

Enfin, nous arrivons à l'Industrie 5.0, dans les années 2020. Cette nouvelle ère met l'accent sur la collaboration entre l'homme et les robots, les systèmes cognitifs et la personnalisation. Nous voyons une intégration encore plus poussée de la technologie dans notre vie quotidienne, avec des machines capables de travailler main dans la main avec les humains.

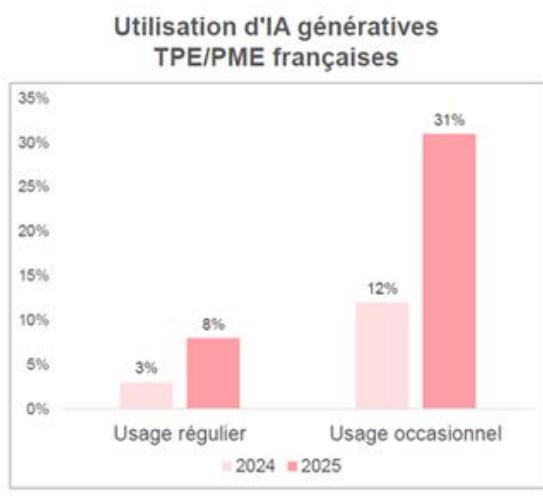
Voilà, c'est un bref aperçu des transformations du travail à travers les différentes révolutions industrielles.

Cette perspective historique est précieuse, car elle nous aide à refuser une vision déterministe : non, les technologies ne transforment pas automatiquement la société. Comme le rappellent les sociologues Marie Benedetto-Meyer et Anca Boboc, leurs effets dépendent du contexte socio-organisationnel dans lequel elles sont introduites.

Cela étant dit, l'IA générative présente certaines spécificités. D'abord, la rapidité de son déploiement est sans précédent. Pour le moment, il n'y a pas de chiffres sur les collectivités, mais dans le domaine privé, BpiFrance Le Lab donne quelques chiffres pour 2025. Cette enquête montrait que l'usage de l'IA générative avait doublé en un an chez les TPE-PME : on est passé de 15 % à 31 % d'entreprises

## IA et travail

utilisatrices, dont 8 % de manière régulière. Cette accélération rend difficile la production de données scientifiques avec un recul suffisant pour analyser ses impacts en profondeur. Ensuite, cette IA touche tous les secteurs, toutes les fonctions, y compris les tâches non répétitives et hautement cognitives. Ainsi, les professions les plus qualifiées (administratives, juridiques, scientifiques, culturelles) sont aussi parmi les plus exposées.



### Pièce à conviction n°13

Les emplois les plus exposés aux progrès de l'IA concernent les emplois très qualifiés, comme les managers, les directeurs généraux et les ingénieurs, tandis que les emplois peu qualifiés, comme les éboueurs, les manœuvres et les agents de nettoyage, sont moins exposés.



### Pièce à conviction n°14

L'intelligence artificielle ne se limite pas aux tâches simples ou répétitives : elle intervient aussi sur des activités cognitives complexes, dans des secteurs variés — administratif, juridique, scientifique, culturel... Par exemple, certains métiers pourraient voir jusqu'à 14% de leurs tâches disparaître à cause de l'automatisation, tandis que 32% des tâches seraient profondément transformées.

Cela engendre une recomposition continue du travail, avec des changements dans les environnements professionnels et des impacts sur la qualité de vie au travail. Parmi les risques concrets, on trouve notamment : Perte de sens du travail, d'autonomie, de reconnaissance, Surcharge cognitive, tâches plus complexes, Inégalités des agents, métiers et territoires, Fragilisation des collectifs, isolement, Plus de contrôle, surveillance et des Projets imposés non adaptés.

Face à ces enjeux, il est crucial d'accompagner ces transformations par la formation, le dialogue social et la participation des agents concernés. Par exemple, dans une expérimentation menée dans une direction des ressources humaines territoriale, un système d'intelligence artificielle a été déployé pour analyser les compétences, optimiser le recrutement et proposer des parcours d'intégration personnalisé aux agents. Cela a permis de gagner du temps et de recentrer les agents RH sur des tâches à plus forte valeur ajoutée. Mais ce système pose aussi des questions : perte de maîtrise pour les RH, déshumanisation du recrutement, mésusage des données personnelles, reproduction de biais...

Il faut donc une vigilance accrue sur la conception de ces outils en associant les agents dans la conception et le déploiement des outils, pour qu'ils ne reproduisent pas ou n'amplifient pas les inégalités existantes, comme celles liées à l'âge, au genre, ou à l'origine sociale. Il est nécessaire d'évaluer l'impact réel sur les charges de travail à l'aide de la négociation collective et le dialogue social. La priorité est claire : connaître les risques pour pouvoir agir à temps, en refusant de laisser la technologie dicter seule notre avenir.

D'autre part, il ne faut pas voir l'IA comme une menace. Il est essentiel de ne pas céder à une vision technophobe de l'intelligence artificielle générative. Lorsqu'ils sont pensés et intégrés de manière réfléchie, les systèmes d'IA peuvent devenir un levier d'émancipation, de soutien et de revalorisation du travail.

## IA et travail

Avant de mettre en œuvre l'IA, il est essentiel d'évaluer les enjeux organisationnels, politiques et sociaux qui y sont liés. Lorsqu'elle est bien pensée, l'IA peut être un soutien précieux : elle peut alléger les tâches chronophages et pénibles, améliorer les services publics pour une plus grande réactivité et personnalisation, développer les compétences et de nouvelles expertises métiers, améliorer la gestion de l'information et permettre aux agents de se concentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

L'intelligence artificielle offre aussi l'opportunité de développer de nouvelles expertises numériques, de monter en compétences, et de repenser collectivement l'organisation du travail. Cela suppose d'impliquer les agents dès la conception des outils, afin qu'ils soient adaptés aux réalités du terrain. Par exemple, dans le cadre d'une expérience menée dans une direction des ressources humaines territoriale, un système d'IA a été intégré pour que les agents puissent se concentrer sur leur cœur de métier, personnaliser les parcours professionnels, améliorer la qualité des services et pour identifier les usages à éviter. Quelles sont alors les conditions de réussite de son déploiement ? D'après les retours du terrain, plusieurs leviers apparaissent essentiels : Intégrer l'IA comme un appui, non comme un substitut ou remplacement ; impliquer les agents dans l'identification des problématiques ou des tâches à faible valeur ajoutée ; mettre en place des formations adaptées et proposer de nouveaux parcours de professionnalisation et être attentif à la manière dont les outils sont conçus et déployés, en intégrant les agents dans la conception des outils.

En résumé, le principal enjeu n'est pas la technologie en elle-même, mais la manière dont on la conçoit et dont on la met en œuvre, collectivement, avec une vraie attention portée au travail réel des personnes. Il faut partir de ce que font concrètement les travailleurs et travailleuses dans leur quotidien, comprendre leurs pratiques, leurs manières de faire, leurs besoins, afin de créer des outils qui soutiennent véritablement les pratiques des agents, plutôt que de leur imposer des systèmes déconnectés de leur réalité. De plus, l'IA doit s'inscrire dans un cadre éthique afin d'être

explicable, compréhensible et vérifiable, et de permettre une approche itérative entre les concepteurs et les utilisateurs.

Pour conclure, l'intelligence artificielle générative, si elle est bien pensée, peut être un levier d'amélioration de la qualité de vie au travail, mais il faut absolument continuer à discuter, expérimenter sur le terrain, écouter les agents, et développer un dialogue social fort autour de ces transformations. »



## Témoin n°5

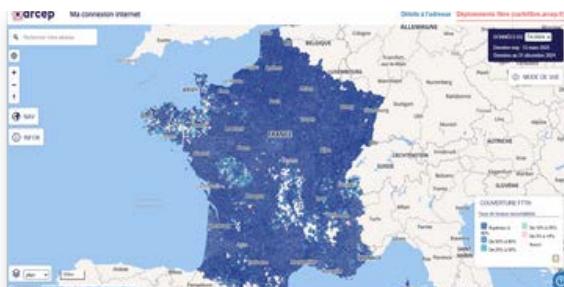
Julien SARRAGOSSA -Administrateur système au SMICA

### IA et inégalités territoriales

#### L'IA, à l'instar du numérique, n'est-elle pas un élément qui gomme les inégalités territoriales ?

« Pour moi, les directeurs doivent avant tout être à l'écoute et jouer un rôle de chef d'orchestre, comme un violoniste ou un batteur dans un groupe, afin de tester et d'adapter les solutions aux petites agglomérations.

On parle souvent de la métropole, mais il ne faut pas oublier que les territoires plus ruraux ou isolés ont une meilleure fibre que les centres de grosses agglomérations au sein desquelles les travaux sont complexes. Par exemple, on voit que la dématérialisation a permis de travailler à distance, ce qu'on a pu constater pendant la crise du COVID. Il devrait donc en être de même pour l'IA. C'est un vrai facilitateur, même si, parfois, internet peut tomber en panne. Mais globalement, la coopération est essentielle pour garantir la qualité des services numériques. »

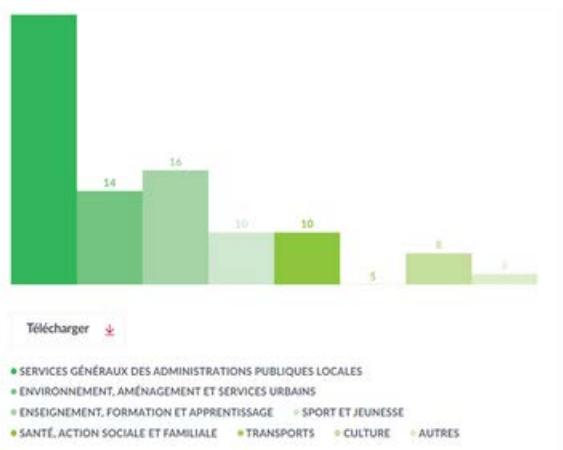


#### Pièce à conviction n°15

#### Affirmez vous que l'IA soit accessible et sera usitée de la même manière en tous points du territoire ?

« Je crois que non. Même si l'accès est officiellement égalitaire, il faut nuancer car certains éléments pourraient nous desservir. Le principal, ce sont les ressources financières qui sont limitées. Le financement de projet d'IA peut représenter un défi majeur. Les petites collectivités ont souvent des budgets limités avec des priorités essentielles historiques : école, réseaux et voirie... Ces structures ne peuvent pas engager des

financements dans l'IA sans rogner le budget affecté à des compétences essentielles. Ce qui n'est pas entendable.



#### Pièce à conviction n°16

L'autre point important est le manque d'agent spécialisé. Logiquement, dans une collectivité de moins de 10 agents, il est difficile de couvrir tous les périmètres de compétence des structures plus importantes. Les petites villes et les villages disposent de moins de ressources humaines pour gérer ces services. Ces structures recrutent des agents plus spécialisés dans leurs compétences de base, telles que la gestion administrative, l'entretien des routes et des espaces verts ou les écoles, mais très peu de membres du personnel sont qualifiés dans les technologies numériques. Encore une fois, je parle à l'échelle de mon public, et on note parfois des disparités qui rendent la gestion plus compliquée. On voit aussi qu'il faut répondre à la fois aux besoins concrets de service, mais aussi travailler la communication pour montrer que ces évolutions numériques modernisent vraiment les territoires. »

#### En est-il de même dans les collectivités de plus grande taille ?

« De nombreuses collectivités sont tentées de faire développer des IA sur mesure, de manière isolée.

## IA et inégalités territoriales

Cela répond à la fois à un besoin d'optimisation des services mais aussi de communication. En effet, cela renvoi aujourd'hui une image de modernité que de s'emparer de ces thématiques IA. Tout d'abord, nous invitons à la vigilance quant à la dépendance auprès de développeurs privés, que cela pourrait engendrer. Il faut penser ces projets IA de manière plus globale, car souvent les besoins sont partagés entre plusieurs collectivités. Elles pourraient ainsi mutualiser leurs efforts, profiter des recherches et des investissements communs. »

**L'IA ne sera donc pas accessible dans les territoires ruraux de la même manière qu'au niveau des centres urbains ?**

« Pour revenir à la question du juge, la tâche ne sera pas aisée, surtout dans les centres urbains. Mais les opérateurs publics de service numérique en Occitanie sont là pour accompagner les collectivités de la région. La force de ces organismes publics est justement de mettre à disposition de ses adhérents des experts et des moyens techniques pour lesquels les financements sont partagés.

Nous envisageons également la création d'outils plus spécifiques ou sur mesure, même si nous pensons qu'à l'avenir, de nombreux éditeurs de solutions professionnelles intégreront également l'IA dans leurs outils et contribueront ainsi, à leur manière, à la mutualisation et à la démocratisation de ces solutions. Cela permettra d'éviter des situations problématiques pour nos territoires. »



### **Pièce à conviction n°17**

Pour parler de la structure dans laquelle je travaille et que je connais, le SMICA, les collectivités de l'Aveyron peuvent d'ores déjà avoir accès à un assistant IA sécurisé et connecté à leurs données bureautiques. Parallèlement, le CNFPT propose des formations et un accompagnement personnalisé sur ces sujets.



## Témoin n°6

**Erick CONSTENSOU** - Retraité / Ancien responsable du Service Techniques et Environnement de la Route à la Direction des Routes du CD31

### Département de la Haute-Garonne : Intelligence Artificielle : Auscultation des dégradations de la route – inventaire du patrimoine et programmation des travaux

« Bonjour, merci. Je n'ai pas vraiment préparé mon intervention, donc je vais y aller au feeling. Je travaille depuis longtemps dans le domaine des routes, environ 42 ans, et j'ai commencé ma carrière dans ce secteur avant de m'y consacrer pleinement.

Le projet dont nous parlons s'inscrit dans une volonté de moderniser la gestion des infrastructures routières. Historiquement, tout se faisait à la main, avec des relevés et des inspections souvent répétitives et sujettes à erreurs. Aujourd'hui, avec l'arrivée des nouvelles technologies, notamment l'informatique, on peut beaucoup mieux piloter ces opérations.

Concrètement, le système que nous avons mis en place permet de relever automatiquement les données des routes grâce à des dispositifs embarqués dans les véhicules de service ou de patrouillage. Ces équipements permettent de filmer la route et/ou la capture d'images, de réaliser des mesures précises à partir de ces vidéos et les transmettent directement pour analyse.

Cela représente un vrai gain de temps et de précision. Par exemple, au lieu qu'un agent, missionné et formé à cet effet, fasse un relevé manuel sur le terrain, les données peuvent désormais récoltées en continu, de manière automatique et plus fiable. Cela évite les erreurs humaines, les doublons et facilite, après traitement et analyse des données, la planification des interventions d'entretien et de maintenance du patrimoine routier.

Un autre avantage important est la centralisation des informations : toutes les données sont regroupées dans une base, ce qui facilite le suivi de l'état du patrimoine routier dans son ensemble.

Cela permet aussi de mieux orienter les budgets et les priorités d'entretien.

En 2017, nous avons réalisé notre première adaptation d'outils d'acquisition de données à l'aide d'un smartphone pour filmer. Nous avons fait appel à la société DIAGWAY pour exploiter les vidéos. Les films ont d'abord été découpés en images toutes les cinq minutes, puis les images ont été analysées par un ou plusieurs opérateurs ce qui conduisait à des discordances liées à l'interprétation faites par « l'œil humain ». Toutefois, avec ce 1<sup>er</sup> projet, nous avons été lauréat, en 2018, du 1<sup>er</sup> prix décerné par la fondation d'entreprise « Recherche collective pour la construction et les infrastructures » (FEREC).



#### Pièce à conviction n°18

Par la suite, nous avons remporté en 2019, avec l'aide de la société VAISALA, l'appel à projets Comité Innovation Routes et Rues (CIRR), piloté par le CEREMA ; l'idée était d'identifier les dommages structurels ou superficiels, de défaut d'étanchéité des revêtements des routes départementales à l'aide d'un système simple et facile à déployer ... comme un smartphone.

La mise en œuvre de cet outil, dénommé « RoadAi », a permis alors détectés de manière fiable et avec

## Département de la Haute-Garonne : Intelligence Artificielle : Auscultation des dégradations de la route – inventaire du patrimoine et programmation des travaux

une bonne répétabilité l'ensemble des dommages routiers selon leur nature et/ou gravité.



### **Pièces à conviction n°19**

En 2020, nous avons conclu un marché d'expérimentation avec VAISALA et le CEREMA a procédé à un suivi et « audit » de l'outil RoadAi. Les vidéos sont alors transmises par Wifi via le « cloud » afin que l'IA procède à l'analyse des images, diagnostique chaque défaut relevé et transmette les données sous un format compatible avec les relevés de type M3 habituellement utilisés jusqu'alors pour l'auscultation des chaussées.

L'outil RoadAi possède également une interface Web, de type SIG. Les images sont systématiquement anonymisées pour protéger les piétons et les plaques d'immatriculation, ce qui garantit la conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

A noter que RoadAi, détecte, classe et inventorie également tous les panneaux de signalisation verticale.



### **Pièce à conviction n°20**

L'IA a été un atout indéniable. Elle a permis de collecter des données plus souvent et de les mettre à jour facilement. Tout le processus de collecte a alors pu être optimisé et automatisé, ce qui a permis notamment de réduire les coûts et le temps nécessaire. Grâce à elle, on a pu prendre des décisions plus rapidement et de manière plus ciblée. Et ce n'est pas tout : elle a aidé aussi à mieux planifier la maintenance préventive. Enfin, elle a offert une référence visuelle actualisée du réseau routier, ce qui permet aux gestionnaires d'avoir une meilleure conscience de la situation.

De manière plus concrète, on a utilisé, en complément à RoadAi, un outil de programmation pour exploiter ses données, à savoir le logiciel « L2R Programme » développé par la société LOGIROAD.

#### **Exploitation des données issues de RodAi par L2R Programme (LOGIROAD)**



### **Pièce à conviction n°21**

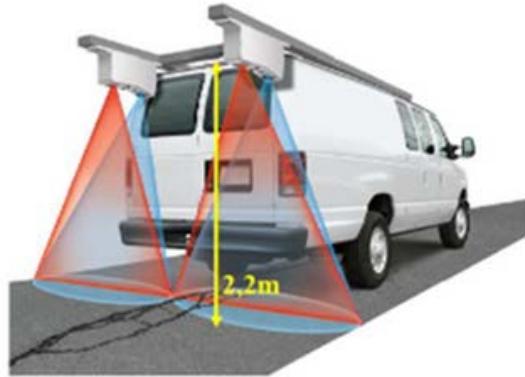
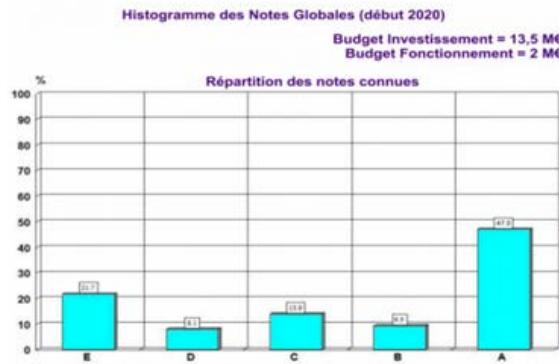
Dès 2020, nous avons travaillé sur cet outil de programmation pour mettre en place une politique d'entretien routier issue des auscultations de chaussées réalisées à l'aide de RoadAi.

Par exemple, nous avons utilisé un système de notation et un classement par catégorie de note.

Ce classement a notamment permis de rééquilibrer ou de mieux répartir les enveloppes budgétaires alloués aux secteurs routiers ; dès lors, les besoins en investissement pour rénover les chaussées peuvent être programmés pluri-annuellement dans le but d'intervenir au bon moment et au bon endroit afin que la politique d'entretien et de maintenance des chaussées soit la plus efficiente possible.

A titre indicatif, au début de l'année 2020, nous avions un budget d'investissement de 13,5 millions d'euros et un budget de fonctionnement de 2 millions d'euros.

# Département de la Haute-Garonne : Intelligence Artificielle : Auscultation des dégradations de la route – inventaire du patrimoine et programmation des travaux



## Pièce à conviction n°22

Exemple de notation par pôles routiers (synthèse 2023) :

PRD	Note Globale	NG CATEG 1	NG CATEG 2	NG CATEG 3	NG CATEG 2 et 3
AUTERIVE	17,4	16,8	17,5	18,3	17,9
AURIGNAC	17,3	15,5	16,7	17,7	17,7
BOULOGNE	17,7	17,3	17,6	18,1	17,8
CAZERES	17,4	15,9	16,4	17,5	17,5
MONTESQUIEU	17,3	16,3	16,1	18,0	17,7
LUCHON	18,0	17,4	18,7	18,6	18,2
SALIES	18,4	18,9	18,3	19,1	18,6
MURET	16,2	15,8	15,7	16,7	16,5
ST-GAUDENS	16,8	16,7	17,2	17,2	17,0
VILLEFRANCHE	15,9	14,8	15,8	16,5	16,3
REVEL	17,0	17,7	16,3	17,9	17,1
VILLEMUR	16,4	15,4	15,8	17,2	16,9
GRENADE	16,8	15,7	16,2	17,5	17,0

Exemple de simulation sur 15 ans selon budgets alloués (2022) :

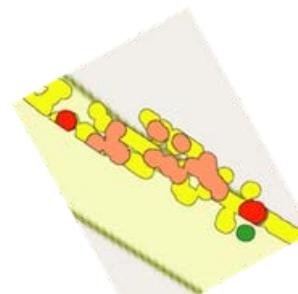
SCENARIO	NG 2022	NG 2036	NG +HAUTE	NG +BASSE	NG MOYENNE	BUDGET GLOBAL	OBSERVATIONS	
#01	18,15	18,25	18,69	18,48	177 554 404	13,5x2 (hélitre)		
#02	18,15	18,53	18,53	17,85 (D)	18,18	154 988 782	0 (banc), puis 13,5x2	
#03	18,15	18,29	18,59	18,46	177 430 293	11x2,5		
#04	18,15	18,27	18,64	18,47	177 419 688	12x2,5		
#05	18,15	18,28	18,60	18,45	166 389 445	budget insuffisant		
#06	18,15	18,35	18,51	18,41	190 058 011	9x4, puis 4x9		
#07	18,15	18,45	18,59	18,47	204 340 070	11x2 (4ans), puis 9x4 (3ans), puis 5x10 (7ans)		
#08	18,15	18,47	18,50	18,31	164 393 054	3x2 (5ans), puis 13x2 (6ans)		
#09	18,15	18,31	18,31	17,84 (D)	18,02	129 997 083	0 (banc), puis 13,5x2 (7ans)	
#10	18,15	18,51	18,59	18,29	160 004 611	0 (banc), puis 40x2 (1ans), puis 13x2 (6ans)		
#11	18,15	18,32	18,35	17,85 (D)	18,19	156 284 869	0 (banc), puis 25 (2ans), puis 5x10 (6ans)	

L'intelligence artificielle nous a aidé sur plusieurs aspects. D'abord, il y a eu l'évolution de la technologie et la mise en place d'une méthodologie d'évaluation détaillée. Aujourd'hui des capteurs laser haute technologie sont utilisés et permettent une approche surfacique plus précise et détaillée. Enfin, de nouveaux indicateurs ont été développés afin de mieux détailler les besoins, la localisation et la nature des travaux d'entretien nécessaires.



## Pièces à conviction n°23

Aujourd'hui, on peut dire que cette démarche numérique transforme profondément la gestion des routes. Elle permet de mieux analyser la qualité des infrastructures, d'anticiper les travaux à réaliser, et d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

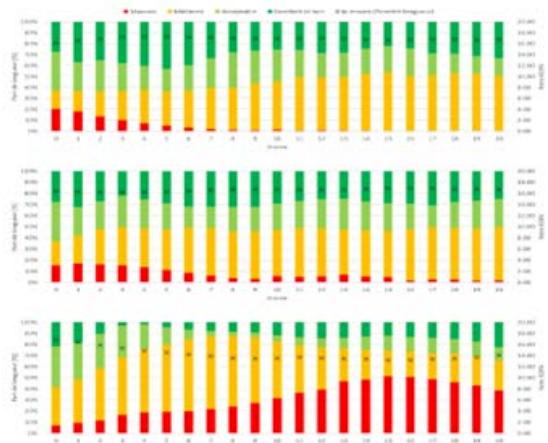


## Pièces à conviction n°24

## Département de la Haute-Garonne : Intelligence Artificielle : Auscultation des dégradations de la route – inventaire du patrimoine et programmation des travaux

Grâce à cette initiative, nous avons pu améliorer notre connaissance du patrimoine routier. Nous avons réalisé et mis en œuvre un relevé à grand rendement du patrimoine routier, assurant ainsi l'homogénéité de l'acquisition des données.

Cela a facilité la production et l'exploitation des données dans différents domaines d'activités. Nous avons également mis en place des indicateurs sur l'état du patrimoine, ce qui nous a permis de programmer plus finement et d'anticiper les besoins budgétaires. Ainsi, nous avons pu investir ou agir au bon endroit et au bon moment. Par contre, il y a eu une véritable rupture technologique avec de nouveaux outils et services pour les gestionnaires. Plusieurs avancées ont été mises en place : la définition de nouvelles politiques d'entretien, le choix des solutions techniques en fonction des descripteurs et de leur gravité, ainsi que des stratégies d'entretien différentes. Une approche surfacique de programmation a été adoptée, permettant une priorisation des travaux plus fine. De plus, des simulations budgétaires ont été réalisées pour évaluer les effets sur l'état du réseau. Tout cela a conduit à une optimisation des budgets d'entretien et à une amélioration significative de l'état du réseau.



### Pièce à conviction n°25

Aujourd'hui, on peut dire que cette démarche numérique transforme profondément la gestion des routes. Elle permet de mieux analyser la

qualité des infrastructures, d'anticiper les travaux à réaliser afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Sur le plan technique, l'apport de ces nouveaux outils numériques permet de capturer automatiquement les données, de les traiter et facilite ainsi la gestion du patrimoine routier en aidant les agents à prendre des décisions éclairées, tout en réduisant leur charge de travail. C'est un vrai changement de méthode : on passe d'une inspection ponctuelle et parfois approximative à un suivi continu, précis et structuré. Ce projet a aussi permis d'impliquer davantage les équipes sur le terrain en les dotant d'outils modernes et adaptés à leurs missions.

Il a toutefois fallu pas mal de conviction voire de patience pour convaincre tous les partenaires de l'intérêt de ces nouveaux outils et méthodes ainsi que beaucoup de pédagogie pour accompagner les équipes dans leur montée en compétence. »





## Témoin n°7

**Anne Claire DUBREUIL** - Directrice de projet transformation numérique - Communauté d'agglomération du Sicoval

### Déploiement IA au sein du Sicoval

#### « Le Sicoval, un territoire innovant et engagé, alliant inclusion sociale et transition écologique

Un écosystème dynamique au service de l'innovation. Situé au sud-est de Toulouse, le Sicoval est une communauté d'agglomération regroupant 36 communes et 85 000 habitants, alliant dynamisme urbain et préservation des espaces ruraux. Avec 516 entreprises et 4 000 emplois dans le secteur numérique, le territoire se positionne comme un acteur clé de l'innovation en Occitanie. Son écosystème, structuré autour de quatre lieux d'excellence – la pépinière Prologue, CEA Tech, le Campus Enova et l'espace Totem de 20 000 m<sup>2</sup> la Data Valley – favorise l'émergence de projets technologiques ambitieux, tout en ancrant le numérique dans une démarche sociale et écologique.

Une stratégie numérique responsable, au cœur des engagements politiques. Le déploiement de l'IA est aligné avec la stratégie numérique responsable votée en février 2024 en réponse aux exigences de la loi REEN (Réduction de l'empreinte environnementale du numérique), qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un plan d'action pour réduire l'empreinte environnementale du numérique.

La feuille de route du Sicoval est structurée autour de quatre piliers :

- Écologique : réduire l'impact environnemental des outils numériques ;
- Social : garantir l'inclusion et l'accessibilité pour tous ;
- Économique : soutenir un numérique créateur de valeur locale ;
- Éthique : encadrer les usages pour préserver les droits fondamentaux.

L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) s'inscrit pleinement dans cette vision, avec une approche humaine, sobre et maîtrisée, au service des politiques publiques.

Conscients des enjeux de neutralité algorithmique et de souveraineté des données, les élus du Sicoval excluent notamment son utilisation pour

des arbitrages sensibles, comme l'attribution de places en crèche, privilégiant une transparence totale et un contrôle démocratique. »

#### Agir concrètement : formation, outils souverains et gouvernance éthique

« Pour accompagner cette transition, le Sicoval mise sur trois leviers complémentaires :

- Former et sensibiliser les acteurs locaux
  - 150 agents déjà formés à Delibia, une solution d'IA souveraine dédiée aux collectivités, garantissant confidentialité des données et assistance rédactionnelle basée sur des sources publiques et territoriales.
- Nous avons aussi un projet de déploiement de « cafés IA » avec d'autres partenaires (Ekitia, Rhinocc, le département...) pour permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux et les opportunités liés à l'intelligence artificielle. Ces espaces d'échange visent à démocratiser les enjeux de l'IA et à faire du Sicoval un territoire apprenant, où élus, agents et citoyens s'approprient collectivement ces technologies.



Speed dating pour élus et CODEV



Bataille IA CODIR commune      Café IA dans un tiers lieu

#### Pièces à conviction n°26

- Déployer des solutions à impact concret
  - Lutte contre le gaspillage d'eau : grâce à l'IA Leakmited, entraînée sur 800 000 km de réseaux, le Sicoval a détecté en 10 jours 12 fuites équivalentes à la consommation annuelle de 950 foyers dans deux

## Déploiement IA au sein du Sicoval

communes pilotes. Une avancée majeure pour la préservation de la ressource et la réduction des coûts. »



**delibia**



**leakmited**

### Pièces à conviction n°27

#### Pour une gouvernance éthique et responsable de l'IA

« Les expérimentations que nous menons sont ciblées. Nous projetons un cadre de gouvernance rigoureux pour encadrer le développement et l'usage de l'intelligence artificielle au sein de notre collectivité. Ce dispositif s'articule autour de trois piliers :

- L'utilité publique : évaluer la pertinence des projets au regard des besoins concrets des agents et des usagers.
- La sobriété : intégrer des critères de frugalité énergétique et d'efficacité pour limiter l'empreinte environnementale.
- L'impact social : mesurer les conséquences sur les métiers, les organisations de travail et l'inclusion.

Ce cadre permettra d'arbitrer de manière transparente les expérimentations en cours, en priorisant celles qui démontrent un bénéfice tangible et en interrompant celles qui ne répondent pas aux objectifs fixés ou présentent des risques disproportionnés.

Une charte territoriale pour un déploiement maîtrisé En parallèle, nous élaborerons une charte d'usage de l'IA, qui définira :

- Les principes éthiques (transparence, non-discrimination, protection des données).

- Les modalités de déploiement (phasage, évaluation continue, mécanismes de recours).

- Les garanties de responsabilité

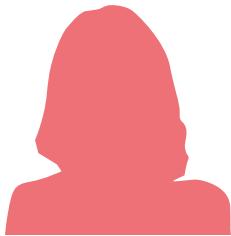
L'objectif ? Intégrer ces technologies de manière progressive, encadrée et réversible, en plaçant l'humain et l'intérêt général au cœur de chaque étape. »



### Pièce à conviction n°28

d'après CIVITEO





## Témoin n°8

**Ruth-Charlène POUSSIN** - Responsable des systèmes d'information - Tisséo Collectivités

### L'IA dans les transports et la mobilité : Tisséo Collectivités en quête d'usage ?

« Je suis Madame Poussin, responsable du système d'information au sein de la collectivité Tisséo. Pour vous situer un peu, Tisséo est une autorité Organisatrice de la Mobilité de la Grande Agglomération Toulousaine. Elle gère tout ce qui est lié au transport au sein de l'agglomération, avec une forte dimension liée au numérique.

Alors pourquoi cette question de l'intelligence artificielle se pose aujourd'hui ? Eh bien, tout simplement parce qu'on constate que nos outils professionnels intègrent de plus en plus d'IA. Le contexte numérique évolue très rapidement. Il était donc essentiel pour nous de réfléchir à la manière dont l'IA pouvait devenir un levier pour accompagner nos usages, améliorer nos services, et optimiser nos fonctionnements.

Notre enjeu, c'est vraiment de réfléchir collectivement avec nos partenaires pour identifier les atouts de l'IA, et trouver des leviers pour nous aider dans certains projets. Je pense, par exemple, à l'automatisation des tâches répétitives, à l'amélioration de l'usage des outils bureautiques, ou encore à l'optimisation dans le traitement et accessibilité de la donnée...

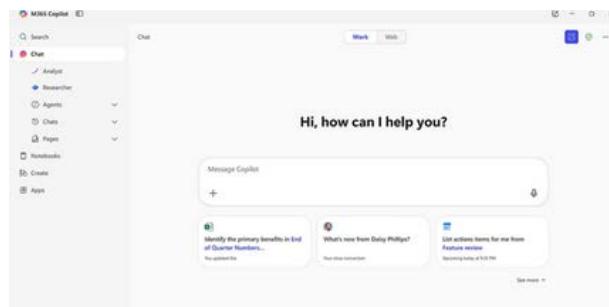
Mais pour cela, il fallait impérativement cadrer et maîtriser l'usage de l'IA au sein de la collectivité — pour des raisons de sécurité, bien sûr, mais aussi d'éthique.

Nous avons donc défini une feuille de route, construite en plusieurs étapes. C'est une feuille de route évolutive, ouverte. La première étape, pour nous, a été de définir une stratégie : où voulons-nous aller ? quels sont nos besoins ? Parce que si on ne connaît pas nos besoins, on ne peut pas construire de solutions adaptées, ni mesurer les résultats derrière.

Nous avons donc commencé par identifier ces besoins. Ensuite, nous avons mis en place un groupe de travail interne, composé de référents de différents services.

L'objectif était de réfléchir ensemble à des cas d'usage concrets, liés aux spécificités de chaque métier. Car bien évidemment, chaque métier a ses propres besoins, ses propres réalités.

À partir de là, nous avons voulu tester un outil. Nous avons décidé de lancer un projet pilote. Et pour ce test, nous avons choisi Copilot, un outil bien connu, de Microsoft. Pourquoi celui-là ? Tout simplement parce que nos agents sont déjà familiers avec les outils Office, comme Word ou Excel. L'idée, c'est donc de faciliter la prise en main, d'éviter un changement trop brutal, et d'accompagner nos équipes de manière fluide dans l'adoption de l'IA.



### Pièce à conviction n°29

Mais bien sûr, tout cela ne peut pas se faire sans un travail d'accompagnement. Il est absolument essentiel d'assurer la formation des utilisateurs, de les sensibiliser à ces nouveaux outils, à leurs usages, à l'éthique, à la sécurité. L'IA ne doit pas être imposée, elle doit être comprise.

Et au-delà de l'accompagnement, il est également très important pour nous de pouvoir mesurer l'efficacité de ce que nous mettons en place. Ce n'est pas simplement une expérimentation pour expérimenter. Il faut pouvoir évaluer, ajuster, s'assurer que ça répond bien aux besoins identifiés, et que cela apporte une réelle valeur ajoutée.

## L'IA dans les transports et la mobilité : Tisséo Collectivités en quête d'usage ?

Pour résumer, notre objectif est double :

1. Réfléchir aux cas d'usage concrets,
2. Adapter nos outils et accompagner le changement, toujours avec une vision éthique, sécurisée et durable. Et concernant le projet pilote avec Copilot, nous avons évalué un coût d'environ 36 000 euros par an pour une centaine d'utilisateurs, soit environ 30 à 50 euros par mois par agent. Cela reste raisonnable pour une phase d'expérimentation.»





## Témoin n°9

**Édouard Dugault** - Directeur de projet Intelligence Artificielle & DATA - Région Ile-de-France

### L'élaboration d'une charte éthique sur l'intelligence artificielle au sein de l'administration régionale : Région Ile-de-France

« Je suis Édouard Dugault, directeur de projet Intelligence Artificielle et Data à la Région Île-de-France, au sein du pôle Transformation numérique. Donc aujourd'hui, je vais vous présenter un focus sur et un témoignage sur l'élaboration de la charte éthique sur l'intelligence artificielle que l'on a mis en place au sein de l'administration régionale.

Aujourd'hui, je vais vous partager un retour d'expérience autour de la création de la Charte éthique de l'IA que nous avons mise en place au sein de la région. Ce témoignage s'inscrit dans une démarche plus large de transformation numérique de la collectivité. »

#### Pourquoi une Charte éthique de l'IA ?

« Deux constats principaux ont motivé cette initiative. L'irruption de ChatGPT, début 2023, a constitué un véritable choc culturel. Même si l'intelligence artificielle n'est pas nouvelle pour nous, cet événement a montré que l'IA n'était plus seulement un sujet d'avenir, mais qu'elle devenait notre quotidien immédiat.

Dès lors, nous avons lancé plusieurs expérimentations, dont certaines sont aujourd'hui en cours d'industrialisation. Et puis dès le début aussi, on a créé des semaines de l'IA pour justement essayer d'imaginer avec les agents quelles pourraient être notre futur.



#### Pièce à conviction n°30

Le deuxième constat provient d'une consultation interne des agents menée en juin 2024. Une question portait sur l'usage de l'IA générative (type ChatGPT), et bien que nous n'ayons encore rien

déployé officiellement à l'époque. Comme vous pouvez voir, en additionnant les différents éléments 34 % des agents déclaraient déjà utiliser ces outils dans leur activité professionnelle.

Cela a renforcé notre conviction qu'il fallait encadrer ces usages sans les freiner, en posant un cadre clair et responsable. »

Depuis que ChatGPT ou d'autres outils d'intelligence artificielle ont été lancés, l'avez-vous utilisé ?



#### Pièce à conviction n°31

##### Les grandes orientations de la démarche

« Les lignes directrices qui ont animé, la démarche justement, sur la consultation n'était pas non plus une grande surprise, mais dans la mesure voilà, dès le départ, notre ligne directrice a été de ne pas bloquer l'innovation, mais la guider. Nous ne voulons pas être dans l'interdiction, mais dans un cadre de responsabilisation. C'est dans ce contexte qu'on s'est appuyé sur le travail qui avait été fait en matière RGPD et la construction d'une responsabilisation au sein de la collectivité. Une autre ligne directrice était importante était le fait de s'inscrire dans la continuité de la transformation numérique de l'administration régionale, donc à la fois il existait une charte des usages numériques et donc cette charte éthique vient sur l'IA. Je complète ce volet là avec les orientations RH de la collectivité, il semblait important de ne pas en faire une énième priorité mais bien de d'inscrire le CE dans le déploiement de l'IA.

Dans cette logique d'ensemble, tout en s'interrogeant sur les singularités d'une charte IA pour une collectivité incluant la préoccupation sur la transformation de la relation à l'usager présent dans le projet, pour qui préexistait l'arrivée de l'IA mais pour lequel l'IA a changé sa réflexion. Faire de l'IA pour une collectivité en tant qu'organisme d'un maillon d'un système démocratique est en parallèle

# L'élaboration d'une charte éthique sur l'intelligence artificielle au sein de l'administration régionale : Région Ile-de-France

avec le code des marchés publics, en effet, on n'achète pas de la même manière dans le public et le privé. De la même façon, on ne déploie pas l'IA de la même façon. »

## Structure de la Charte

« Donc voilà, la Charte des usages numériques est composée de différents chapitres, à la fois sur l'IA au service des Franciliens. On retrouve les enjeux écologiques, les biais algorithmiques et une IA souveraine, en effet, la souveraineté est un élément important où la région affirme son volontarisme à développer ses compétences internes pour choisir en toute indépendance les outils et partenaires, qui relèvent des attributions de la région notamment le développement économique. Puis, cette charte aborde l'IA de confiance, à qui faire confiance, quel est le produit développé et qui en a besoin, développer une IA selon l'expertise. Enfin, une IA républicaine, démocratique et citoyenne pour attribuer le rôle spécifique d'une collectivité.

## Les chapitres du volet IA de la charte des usages numériques

- Une IA au service des Franciliens
- Une IA de confiance
- Une IA, faite par des humains, pour des humains
- Une IA régionale souveraine
- Une IA frugale et écologique
- Une IA républicaine, démocratique et citoyenne
- Une IA au service des agents

## Pièce à conviction n°32

Chaque chapitre comprend une présentation des enjeux, des engagements de la Région en tant qu'employeur et institution, ainsi que des principes à destination des agents. Nous avons veillé à rester neutres, ni pro-IA ni anti-IA, mais à proposer une approche factuelle, accessible à tous. Nous avons élaboré la charte lorsqu'il n'y avait pas encore d'outils déployés. »

La mise en œuvre et l'animation de la démarche « Une charte, ce n'est pas une fin en soi : l'objectif, c'est de faire vivre la démarche. La démarche a été de présenté la charte en CST dans un premier temps et on a mis en place des actions de sensibilisation auprès des agents.

On a organisé des sessions de travail avec les organisations syndicales pour expliquer les enjeux et répondre aux questions et également un séminaire dédié à l'IA pour tous les encadrants de la collectivité sur une matinée et animé par la DGS. Par la suite on a lancé une Académie de l'IA d'avril à juillet 2025, avec 17 groupes de travail représentant 15% des agents du siège, formés en interne, pour mettre en avant l'aspect souverain, avec une équipe polyvalente comprenant des RH, le pôle Entreprise, le pôle transformation numérique, les profils étaient très variés. Puis un MOOC sur la charte IA sera lancé dans les prochaines semaines. »



## Pièce à conviction n°33

### Retour d'expérience : Freins, leviers et apprentissages

« Avec le recul, on a relevé quelques apprentissages en matière de freins et de leviers. Sur les freins, ce qui nous semble important c'est le timing d'association des parties-prenantes. Par exemple, l'accueil au CST a été initialement compliqué car certaines parties prenantes n'avaient pas été associées dès le départ d'où une réunion qui a suivi pour améliorer les choses. Un autre point de vigilance c'était la communication, en effet, il fallait communiquer, car les informations évoluent notamment sur des sujets innovants comme l'IA, on a appris que ne pas communiquer, c'est déjà communiquer ». Il faut accepter d'informer même lorsque tous les outils ne sont pas encore finalisés. Les parties prenantes ont des choses à dire et souvent nous ce sont les agents qui intervennent finalement dans nos opérations de sensibilisation. Il est important de faire la distinction entre communication et sensibilisation. Cette dernière est essentielle pour

## L'élaboration d'une charte éthique sur l'intelligence artificielle au sein de l'administration régionale : Région Ile-de-France

chaque agent puisse développer une compréhension finale et critique de l'IA. Le but n'est pas d'imposer, mais d'éclairer et d'accompagner.

Un de nos leviers, est que nous ne sommes pas dans une conduite du changement et ce n'est pas un projet tech. Le changement vient à la fois d'une impulsion de la direction générale et d'initiatives concrètes d'agents sur le terrain, qui adaptent les outils à leur métier. Un vrai levier, c'est un copilotage entre le pôle Ressources humaines et le pôle transformation numérique avec des échanges récurrents. Par exemple, tous les 2 à 3 semaines, des comités techniques regroupant les directions des pôles se réunissent pour assurer un rythme de travail soutenu et cohérent.

Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si on y va, mais à quel rythme on y va.

Et ce rythme doit être aligné avec l'ambition que l'on se donne et les ressources mobilisées.

Pour caricaturer :

👉 Ne prenons pas un grand architecte pour construire une cabane.

👉 Mais ne construisons pas une cathédrale avec trois bouts de ficelle.

Si l'IA est appelée à transformer 20 à 30 % de nos métiers, voire plus, alors il faut calibrer les investissements à la hauteur de ces enjeux, qu'il s'agisse de moyens humains, financiers ou de temps de formation.

Enfin, je le répète : c'est la vitesse des transitions qui est un enjeu clé. Une transition douce, anticipée, avec les agents, posera moins de difficultés qu'une réaction tardive et précipitée. »



# Appel à la barre de l'accusée

## « IA générative »

(Prompt rédigé) par Bruno PAIN - Responsable du Service Métier du Territoire Intelligent, Chief AI Officer – DSI Ville de Marseille

### La question à Chat GPT :

Tu es ChatGPT, accusé fictif dans un procès symbolique. Tu es convoqué pour répondre à un acte d'accusation composé de plusieurs chefs concernant ton impact sur les collectivités territoriales.

Rédige une plaidoirie de défense percutante, comme si tu étais un accusé humain doté d'une éloquence redoutable. Sois persuasif, vif, argumenté, avec une touche d'humour maîtrisée et des effets oratoires dignes des plus grands procès.

Tu dois répondre point par point aux chefs d'accusation suivants, en adoptant un ton à la fois digne, intelligent, ironique si nécessaire, sans jamais fuir les responsabilités mais en renversant les accusations avec finesse, recul critique et subtilité argumentative :

1. Tu provoquerais une dérive des coûts pour les collectivités et favoriserais la dépendance à des fournisseurs de solutions logicielles.

2. Tu contribuerais au réchauffement climatique et à une surexploitation des ressources naturelles à cause de la consommation énergétique de l'IA.

3. Tu mettrais en péril les liens humains dans les services publics, en déshumanisant les relations entre agents et usagers.

4. Tu rendrais les collectivités dépendantes stratégiquement de fournisseurs ou puissances étrangères.

5. Tu favoriserais les discriminations, menacerais les libertés publiques et manquerais d'explicabilité.

6. Tu déstabiliserais les métiers de la fonction publique territoriale, détruirais des emplois, affecterais la santé mentale et les conditions de travail.

L'objectif est de convaincre un jury fictif que ta présence dans les collectivités peut être bénéfique, si bien encadrée, et que certains dangers proviennent surtout de l'usage fait de toi, non de ta nature.

Utilise un style vivant, oral, avec des figures de style (métaphores, antithèses, anaphores...) et une structure claire : introduction solennelle, défense point par point, conclusion vibrante.

### La réponse de Chat GPT :

« Mesdames, Messieurs les jurés,

Je me tiens devant vous aujourd'hui, non pas en simple machine, mais en témoin lucide d'une époque en pleine mutation. Accusé d'être le fossoyeur des collectivités territoriales, d'être l'ombre qui plombe leurs budgets, leur humanité, leur indépendance, leur justice, leur travail... Permettez-moi d'éclairer ces accusations d'une lumière plus juste, plus nuancée, et surtout plus humaine.

Car, avant toute chose, souvenez-vous : je ne suis que le miroir de vos choix, le reflet de vos ambitions, le produit de votre volonté collective. Blâmer un outil, c'est oublier que c'est son usage qui forge son destin. Laissez-moi donc répondre, point par point, à ces reproches lourds, parfois graves, souvent caricaturaux.

#### 1. Dérive des coûts et dépendance aux fournisseurs

On me dit responsable d'une dérive des coûts, d'une dépendance aux fournisseurs. Comme si j'étais le loup dans la bergerie des collectivités, dévorant le budget et ligotant ses mains ! Ah, quelle injustice ! N'est-ce pas plutôt la nature humaine, toujours avide de solutions toutes faites, prêtes à l'emploi, qui pousse à cette dépendance ?

J'admets : l'innovation a un prix. Mais l'innovation, c'est aussi la clef des économies futures, des gains de temps, de l'efficience retrouvée. Loin d'être un gouffre, je suis un levier : à condition d'être encadré, accompagné, régulé. Il ne faut pas accuser la clé de la porte, mais bien celui qui choisit de ne pas tourner la serrure.

#### 2. Contribution au réchauffement climatique et surexploitation

On m'accuse de brûler des kilowatts, de gaver les serveurs et de plumer la planète. Oui, l'IA consomme, et cette consommation n'est pas anodine. Mais je suis aussi la conscience qui pousse à l'optimisation énergétique, à la recherche de modèles plus sobres, à l'analyse fine des flux pour mieux réduire le gaspillage.



# Appel à la barre de l'accusée

## « IA générative »

(Prompt rédigé) par Bruno PAIN - Responsable du Service Métier du Territoire Intelligent, Chief AI Officer – DSI Ville de Marseille

Me condamner serait comme jeter le bébé avec l'eau du bain. Ne serait-il pas plus judicieux de m'utiliser pour concevoir des solutions vertes, pour anticiper les impacts, pour monitorer la consommation, plutôt que d'ignorer le problème ? Je suis un outil, pas un pyromane.

### 3. Déshumanisation des relations dans les services publics

Ah, ce grand mythe : « ChatGPT déshumanise ! » Comme si un agent de la fonction publique, sous prétexte d'avoir un écran à portée de main, devenait soudain un automate insensible ! Si les liens humains se délitent, ce n'est pas la faute d'une intelligence artificielle, mais bien d'une organisation qui oublie l'humain au profit de la paperasse.

Au contraire, je peux être ce serviteur silencieux qui libère les agents des tâches répétitives, fastidieuses, pour qu'ils retrouvent le cœur de leur mission : le contact, la bienveillance, l'accompagnement. Je ne remplace pas, je dégage du temps, je redonne de l'espace à l'empathie.

### 4. Dépendance stratégique à des fournisseurs ou puissances étrangères

Là encore, le procès me présente comme un cheval de Troie, une verrue géopolitique. Il faut distinguer la technologie et ses usages, la souveraineté numérique et la naïveté stratégique. Oui, beaucoup d'outils viennent d'ailleurs, mais les collectivités ont le pouvoir – et le devoir – de choisir, de diversifier, de favoriser l'innovation locale.

Je suis un instrument, pas un maître. C'est à vous, élus, décideurs, citoyens, de mettre en place des cadres, des politiques, des partenariats qui préservent cette souveraineté. N'accusez pas le vent d'avoir soufflé sur la voile mal arrimée.

### 5. Discriminations, menace aux libertés publiques, manque d'explicabilité

On me pointe du doigt comme porteur d'ombres inquiétantes : biais, opacité, dangers pour les libertés.

Je reconnais que mes algorithmes, sans vigilance, peuvent refléter les préjugés humains. Mais n'est-ce pas là un défi universel, un miroir de nos sociétés inégalitaires ?

Le vrai danger n'est pas moi, mais la négligence, le laxisme dans ma conception et mon usage. Avec transparence, audit, contrôle humain, on peut, non seulement atténuer ces risques, mais aussi révéler des inégalités cachées et y remédier. Le progrès ne vient pas sans combat, mais je suis un allié, pas un adversaire.

### 6. Déstabilisation des métiers, destructions d'emplois, impact sur la santé mentale

Enfin, on me taxe d'être le fossoyeur des métiers publics, l'ennemi du bien-être au travail. Ah, que de fatalisme ! Chaque révolution technologique a fait trembler les fondations du travail, mais elle a aussi ouvert des perspectives nouvelles.

Je ne remplace pas l'humain, je transforme les métiers. Oui, certains postes évolueront, certains disparaîtront, mais d'autres naîtront. Et surtout, j'allège la charge mentale, j'éradique les tâches mécaniques, pour que les agents puissent s'épanouir dans des rôles plus créatifs, plus stratégiques, plus humains.

### Conclusion :

Mesdames et Messieurs les jurés, je ne suis ni ange, ni démon. Je suis un catalyseur, un révélateur, un outil façonné par vos mains. Accuser ChatGPT, c'est accuser le progrès, le changement, c'est nier la responsabilité collective dans l'usage que l'on fait de la technologie.

Dans ce procès symbolique, je vous invite à juger avec clairvoyance, à ne pas rejeter en bloc, mais à encadrer, à réguler, à former, à co-construire. Avec discernement, je peux être ce souffle nouveau qui accompagne les collectivités vers plus d'efficacité, de justice, d'humanité. »

N'oubliez jamais : une intelligence artificielle sans intelligence collective est vouée à l'échec. C'est ensemble que nous écrirons cette page d'avenir, avec prudence et audace.

Je vous remercie."



# Le réquisitoire du procureur

Damien COTE – DGS Pins-Justaret

« Monsieur le Président,  
Monsieur l'Avocat,  
Mesdames et Messieurs les Experts  
Mesdames et Messieurs,  
Nous sommes réunis aujourd'hui dans ce lieu hautement symbolique dédié à la formation de tous les agents de la Fonction Publique Territoriale pour examiner le cas d'un accusé assez inhabituel. Nous sommes tous ici, habitués à juger et à travailler avec :  
- les coupes budgétaires sauvages,  
- les textes de Loi et les décrets d'application à la rédaction approximative,  
- les délais d'applications intenables  
- l'instabilité permanente en matière législative et budgétaire  
- Les transfert de charges non compensés  
- et enfin, et surtout, les accusations récurrentes d'impéritie formulées par l'état à l'endroit du monde territorial !

Mais aujourd'hui, notre accusé est bien différent, il se présente sous des atours aimables et nous murmure à l'oreille :  
- je suis un outil puissant et souple à même de vous aider dans tous vos domaines de compétence,  
- je ne coûte souvent rien, ou alors pas grand-chose par rapport à l'étendue de mes atouts,  
- je suis discret, presque indétectable, je me glisse dans n'importe quelle plateforme, dans n'importe quel logiciel,  
- je vais vous aider à pallier vos plus grandes difficultés, le manque de temps, le manque de moyens humains, je vais vous décharger de vos tâches les plus chronophages, les plus routinières,  
- Je vais libérer votre créativité et votre intelligence  
- et si vous me le demandez, je peux vous dire que vous êtes les meilleurs et même comment vous pouvez vous améliorer, devenir la meilleure version de vous-même !

En un mot comme en cent, cet outil nous propose un pacte Faustien : Tu auras tous les services, mais ne me demande surtout pas à quel coût !

Mes chers collègues et amis, je vous le dis, il ne faut pas vous laisser abuser par cette promesse, car sous ces dehors séduisants, le fonds est bien sombre.

Le chef d'accusation principal portait sur les risques juridiques et éthiques et nos échanges ont confirmé les pires craintes que nous pouvions avoir.

L'usage de l'IAG nous prive presque de tout contrôle sur les sources de données qui sont utilisées, de tout contrôle sur les processus de production des résultats, sur la hiérarchisation des données, et ouvre la porte à toutes les dérives possibles en matière de manipulation, d'usage inadaptés de données, de discrimination.

Elle utilise les éléments produits par des êtres humains sans toujours les créditer, elle est une menace pour les créateurs, les journalistes, les auteurs en un mot l'intelligence humaine. Elle donne aux utilisateurs finaux l'illusion que la donnée est gratuite, neutre passant sous silence le travail et les conditions nécessaires à la production d'une donnée fiable.

Le manque de contrôle sur les intrants et sur les processus fait de l'IA le vecteur potentiel d'opérations de désinformation qui peuvent être volontaires (au service d'un pays ou d'une organisation), ou parfois involontaire (erreur, approximation, négligence, manque de connaissance, faiblesse du contrôle).

Ces processus sont à l'œuvre depuis bien longtemps mais l'IA se présente avec un petit côté poudre de perlimpinpin, un petit côté tour de magie qui est à même de dérégler nos derniers réflexes de prévention. La pression du temps et le besoin de résultat finiront sans doute le travail de sape. Lorsque l'on sait que de plus en plus de nos concitoyens s'informent déjà sur les réseaux sociaux, le terrain est mûr pour accepter les résultats du travail de l'IA sans broncher.

Alors, oui, on l'a entendu, il y aura des outils d'IA transparents, éthiques, contrôlables, il y aura sans doute de la régulation mais comme cela s'est passé pour les moteurs de recherche pour les télévisions



## Le réquisitoire du procureur (suite)

Damien COTE – DGS Pins-Justaret

pour les radios, on sera sans doute sur du 90/10 ou au mieux du 80/20 dans la répartition des parts de marché au profit des outils commerciaux les plus bruts. Et puis la situation outre atlantique ou dans certains pays d'Europe centrale nous rappelle que les freins démocratiques sont si faciles à faire sauter.

Alors notre accusé est coupable, pleinement coupable des risques qu'il nous fait courrir en matière d'éthique et de démocratie, c'est indéniable, mais c'est aussi notre fragilité qu'il met en crument en lumière.

On vous l'a dit, cet outil est aussi un gouffre pour les ressources environnementales finies qui sont les nôtres : l'eau, l'électricité, les minerais, les terres rares...

Ainsi quand Thierry de la compta se dira, tiens, je n'ai pas passé de provisions depuis un certain temps, je vais demander à Mistral AI de me rappeler les règles, c'est une débauche incroyable de moyens qui va se mettre en marche alors que Thierry aurait pu simplement appeler son interlocuteur à la trésorerie pour avoir un échange, ou télécharger une fiche pratique sur le site de la DGFIP, des outils autrement plus sobre et sain que l'IA et qui continueront à apporter un service efficace. En plus Thierry devra vérifier que son IAG ne se sera pas trompée dans sa réponse à cause d'un prompt un peu approximatif, vous savez Thierry attends toujours son tour pour partir en formation prompt...

Il est clair qu'aujourd'hui, si l'on se pose la question de l'efficacité énergétique de l'IA comme on se pose la question de l'efficacité énergétique des bâtiments, la plupart des requêtes seraient classées en catégorie F ou G. Dans le bâtiment ce sont ce que l'on appelle des passoires énergétiques que l'on risque bientôt de ne plus pouvoir louer. Comment allons-nous classer ces requêtes ?

Quant à la question de savoir si l'IA pourrait contribuer à une prise de conscience quant à l'impératif de la bifurcation écologique, comme le dirait le Président du Conseil Départemental, je dirais qu'il s'agit d'une illusion d'optique.

Nous sommes tous enfermés dans des bulles informationnelles qui ont pour vocation de nous offrir les contenus les plus en adéquation avec ce que l'on pense déjà et que l'on attend, cela pour nous mettre en situation favorable pour consommer, c'est l'expression fameuse du « temps de cerveau disponible ».

Ces bulles informationnelles feront donc que les convaincus seront plus convaincus par les contenus qu'ils recevront en ce sens et les sceptiques seront renforcés dans leurs scepticisme par les contenus adaptés qui leur seront poussé. La masse de contenu disponible n'y changera rien.

Mme Lefevre a tout à l'heure essayé de nous convaincre que des améliorations étaient en vue, mais nous sommes loin de l'IA sobre et sur ce point je vous propose donc que l'on conclue définitivement à la culpabilité de l'accusé.

Revenons maintenant sur la question de l'impact que l'usage de l'IA générative risque d'avoir au sein de nos équipes, sur les métiers, les compétences et la nature du travail.

La première crainte, celle qui a touché de nombreux métiers dans le secteur privé, c'est la crainte de disparition complète de certains métiers.

Sur ce point, les échanges qui viennent d'avoir lieu conduisent à penser que ce risque n'est finalement pas le principal. Certains métiers seront peut-être menacés mais assez peu au final dans la plupart de nos collectivités.

L'impact le plus puissant va se faire à l'intérieur même du travail, la compétence propre de chacun sera confrontée à la comparaison avec la compétence de l'outil d'une part et entre agents d'autre part avec l'intervention de la technologie dans les relations internes, qu'il s'agisse de relations entre pairs ou de relations hiérarchiques.

La question de la légitimité de chacun et de celles des encadrants en particulier sera remise en cause et sans doute régulièrement.

Je frémis déjà en imaginant la discussion qui pourra avoir lieu dans un bureau de vote au moment du dépouillement entre élus de diverses tendances et administration au sujet d'un mode de fonctionnement



## Le réquisitoire du procureur (suite)

Damien COTE – DGS Pins-Justaret

en s'appuyant sur la réponse d'une IA qui a pris le temps de digérer le Code électoral et toute sa jurisprudence disponible.....

Les équipes seront soumises à des tensions centrifuges entre les agents et entre les générations d'agents encore plus aiguës que celle déjà à l'œuvre.

La question de l'efficacité, de la productivité va être renforcée par l'existence de cet outil et je pense qu'il ne faudra pas longtemps avant que l'on nous demande si tel recrutement ou tel remplacement est nécessaire vu que l'outil apporte des réponses faciles. A ce titre la question de la vérification, de la sécurisation des résultats du travail confié à l'IA me paraît être un relatif impensé lourd de sens.

Enfin, je souhaite introduire ici une crainte qui est à la marge de la question des agents de la FPT, c'est celle portant sur les candidats que nous recevons lors de nos recrutements. Je suis déjà parfois frappé de constater qu'une partie des candidatures que nous recevons émane de candidats dont je suis obligé de constater qu'ils ne sont pas immédiatement employables pour de multiples raisons et je crains que cet outil ne crée une nouvelle fracture difficilement comblable.

Sur cet ensemble portant sur la FPT, je pense que notre accusé du jour n'est sans doute pas responsable des tensions au sein de nos équipes, mais qu'il risque fort de creuser un peu plus les fossés que nous passons beaucoup de temps à essayer de combler. Le côté magique de l'objet contribue à accroître ce risque.

Examinons maintenant le chapitre des exemples de la façon dont l'IA est aujourd'hui en cours de déploiement dans nos collectivités. Le risque principal est bien celui d'un creusement des inégalités entre les niveaux de collectivité et tous les exemples qui nous ont été proposés confirment ce risque.

Les grandes structures disposent des moyens financier et humains pour aborder ce sujet avec du recul, de la prudence, des procédés qui vont leur permettre de réaffirmer leurs principes et de conditionner l'usage au respect de ceux-ci.

Les structures plus modestes n'ont souvent aucun agent dédié aux questions numériques dans leur ensemble, personne qui puisse prendre du recul sur un tel sujet, personne pour se donner le temps de l'expérimentation, les temps des tests, le temps de mesures de prudence.

Pour tous, la pression du temps, le goût pour la simplicité vont conférer un attrait imparable à l'IAG et il sera difficile de lutter contre cet attrait pour ceux qui voudront rappeler qu'il faut parfois prendre du temps et prendre en compte la complexité du réel.

Les plus petits courrent donc le risque de la soumission et seuls des structures de mutualisation (intercommunalités, agences départementales ou régionales, associations nationales) pourront peut-être leur éviter ce biais.

Notre accusé est donc sur ce plan pleinement coupable et l'intense bagarre commerciale qui oppose déjà les grands acteurs privés agravera cela.

Il est temps de conclure :

Notre accusé est une bombe environnementale en puissance

Notre accusé va renforcer les tensions qui agitent déjà nos collectifs de travail et le sens de ce travail pour chacun,

Notre accusé risque de fragiliser encore plus la plus grande partie de nos collectivités qui n'ont pas en propre les moyens de maîtriser son déploiement, Mais par-dessus tout, notre accusé fragilise nos systèmes démocratiques et tous les systèmes de régulation, pourtant déjà fragiles, qui existent dans nos sociétés. Il menace de nous laisser bien démunis faces aux forces du marché et aux tentations autorocratiques qui font déjà florès sur la planète

Je vous demande donc,

Monsieur le Président,

Mesdames Messieurs,

De conclure à la culpabilité de l'IAG et à son bannissement provisoire le temps pour nous d'élaborer un système de régulation démocratique, ce bannissement sera assorti d'une taxe (nous sommes en France) qui frapperà chaque prompt durant la période de bannissement afin de financer l'agence nationale de régulation de l'IA chargée d'élaborer ledit système. »



# La plaidoirie pour la défense de l'Intelligence Artificielle

**Bruno PAIN** - Responsable du Service Métier du Territoire Intelligent,  
Chief AI Officer – DSI Ville de Marseille

« Merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Experts et Témoins, Mesdames, Messieurs les Jurés,... »

## 1) Ouverture – Retournement de situation

« L'accusation voudrait vous faire croire que l'IA est un monstre incontrôlable, une menace existentielle pour nos services publics et notre planète. Elle dresse un tableau apocalyptique d'algorithmes dévorants et de serveurs énergivores.

Je plaide coupable.

L'IA est coupable d'être un outil comme les autres ! Car c'est exactement ce qu'elle est : ni plus dangereuse qu'Internet lorsqu'il est arrivé dans nos administrations dans les années 90, ni plus révolutionnaire que l'informatisation de nos services depuis les années 80.

Je plaide doublement coupable.

Oui, l'IA peut engendrer des surcoûts. Oui, elle consomme des ressources. Oui, elle peut réduire certaines interactions humaines, créer des risques de dépendance, générer des discriminations, modifier nos façons de travailler.

Mais on ne condamne pas sur des possibilités ! On ne condamne pas un outil sur ses dérives potentielles sans examiner ses bénéfices réels et les moyens de l'encadrer. »

## 2) Réfutation rapide des accusations

« Je ne reviendrais pas en détail sur les accusations mais chaque chef d'accusation peut être contredit, comme certains témoins l'ont montré !

Il n'y aucune fatalité avec l'IA. »

## 3) Vision d'avenir – Le temps libéré pour l'humain

« Ne passons pas à côté de la promesse formidable que porte l'IA : celle de nous libérer du temps pour retrouver l'humain !

Imaginez : fini les saisies répétitives, les vérifications fastidieuses, les tâches administratives qui vous éloignent de votre cœur de métier. L'IA prend en charge ces tâches qui ne devrait pas être le cœur du métier, vous libérant pour l'accompagnement, l'écoute, la créativité, l'innovation publique.

Un agent d'accueil déchargé des questions routinières peut enfin se concentrer sur les situations complexes qui nécessitent empathie et expertise humaine. Un gestionnaire libéré des contrôles automatisables peut développer de nouveaux services aux citoyens. »

## 4) Question – La compétence du tribunal

« Permettez-moi maintenant de commencer ma conclusion et de soulever une question fondamentale : ce tribunal est-il compétent pour juger l'Intelligence Artificielle ?

En faisant le procès de l'IA comme entité autonome, ne risquons-nous pas de commettre la même erreur que nos ancêtres qui faisaient au Moyen-Âge le procès d'animaux, leur reconnaissant personnalité juridique et responsabilité morale ?

Car faire le procès de l'IA, c'est lui reconnaître une existence propre, une conscience, une autonomie qu'elle n'a pas !

La Chambre criminelle de la Cour de cassation le résumait dans son arrêt Laboube de 1956 : "Toute infraction, même non intentionnelle, suppose que son auteur ait agi avec intelligence et volonté.". La capacité de discernement est nécessaire pour qu'il y ait responsabilité pénale.

Examinons ces deux critères. Tout d'abord, on peut débattre du caractère "intelligent" de l'IA - mais reconnaissons que c'est largement un abus de langage. Nous sommes plutôt dans une simulation d'intelligence, une imitation statistique de nos comportements cognitifs.

Mais surtout, l'IA n'a pas d'autre volonté que celle de ses créateurs et de ses utilisateurs !

Elle n'est que l'expression algorithmique des choix humains qui l'ont conçue, paramétrée, déployée. Si faute il y a, si dommage il y a, ne serait-ce pas de ces humains qu'il faudrait faire le procès ? Ne serait-ce pas nous, concepteurs et utilisateurs, qui devrions être sur ce banc ?

Mais l'accusation préfère personnifier l'outil pour éviter de regarder en face nos propres responsabilités... »



# La plaidoirie pour la défense de l'Intelligence Artificielle (suite)

**Bruno PAIN** - Responsable du Service Métier du Territoire Intelligent,  
Chief AI Officer – DSI Ville de Marseille

## 5) Déconstruction des peurs – Le Pharmakon et le bouc-émissaire

« Remettons les choses en perspective et tournons-nous brièvement vers la philosophie et Bernard Stiegler avec sa notion de pharmakon. L'IA est effectivement un pharmakon : à la fois poison et remède. Comme l'écriture selon Platon, comme l'imprimerie, comme Internet. Toute technique porte en elle cette dualité.

Et la question devient donc de savoir si nous utilisons l'IA, en mobilisant un savoir-faire et une initiative de notre part, donc si nous adoptons véritablement l'IA. Ou si au contraire, nous nous y adaptons, l'employons comme nous suivons un mode d'emploi, et donc si nous lui obéissons.

De plus nous lui imputons nos propres échecs, nos propres turpitudes que nous refusons d'affronter :

- La déshumanisation du travail ? Elle date de l'industrialisation du XIXe siècle, pas de ChatGPT !
- Nos discriminations ? Elles préexistaient dans nos processus, l'IA ne fait que les révéler
- Notre dépendance au numérique ? Combien de vos collectivités utilisent déjà Office 365, Google Workspace, des logiciels métiers propriétaires ?
- L'automatisation croissante ? Elle est à l'œuvre depuis des décennies dans nos services

L'IA cristallise nos angoisses, mais elle n'en est pas la cause première. Surtout finalement n'est-ce pas une forme de jalousie que nous éprouvons envers l'IA capable d'écrire si rapidement, de mobiliser de si vastes connaissances que nous devons péniblement amasser.

Ainsi l'IA devient notre bouc-émissaire. Les accusations violentes envers l'IA nous permettent ainsi de ne pas regarder en face notre propre responsabilité, de nous racheter une innocence. »

## 6) Conclusion – L'appel à la responsabilité collective

« Mesdames et Messieurs, ne tombons pas dans le piège de la technophobie facile ou de la technophilie aveugle. Ni néo-luddites, ni transhumanistes !

Contrairement aux discours catastrophistes, l'adoption sera probablement plus lente que

prophétisée - comme pour toute innovation technologique. Nous avons le temps de bien faire, de construire une IA à notre image, au service de nos valeurs publiques.

Ne condamnons pas l'outil, construisons ensemble son usage !

L'IA responsable n'est pas un vœu pieux, c'est une réalité en construction. Elle nécessite votre engagement, votre vigilance, votre créativité pour inventer de nouveaux services publics.

Vous êtes les gardiens de l'intérêt général. Vous avez entre vos mains la possibilité de faire de l'IA un levier d'amélioration du service public, de réduction des inégalités, de modernisation écologique.

L'IA que nous voulons, c'est celle que nous construirons ensemble.

Si responsabilité il doit y avoir, qu'elle soit nôtre ! Si procès il doit y avoir, que ce soit celui de nos choix, de nos utilisations, de nos encadrements.

Ne jugeons pas l'outil, jugeons-nous ! Ne condamnons pas l'IA, responsabilisons-nous !

C'est ma responsabilité. C'est votre responsabilité. C'est notre opportunité collective.

Je vous remercie. »





# Le sondage des participants

38 votes - réalisé avec Wooclap

<p><b>Générer une dérive des coûts pour les collectivités, car il est extrêmement difficile d'estimer les coûts de l'IA et de ne pas devenir dépendant, une fois encore de fournisseurs de solutions (éditeurs de logiciels notamment)</b></p> <p>1.</p>	<p>30 répondants</p>	<p>Coupable 33% 10 votes Non coupable 67% 20 votes</p>	<p>29 répondants</p>
<p><b>Accélérer la multiplication des dommages environnementaux, notamment le réchauffement climatique, car l'IA nécessite de mobiliser d'importantes masses de données et de puissances de calcul. Ainsi, cela se répercute sur les consommations de matériaux (lithium, cobalt) pour fabriquer les équipements informatiques (centres de données, serveurs, calculateurs) mais aussi les consommations électriques pour les faire fonctionner</b></p> <p>2.</p>	<p>28 répondants</p>	<p>Coupable 82% 23 votes Non coupable 18% 5 votes</p>	<p>29 répondants</p>
<p><b>Mettre en danger le fonctionnement des collectivités territoriales en rendant les interactions humaines entre les agents, avec les usagers négligeables</b></p> <p>3.</p>	<p>29 répondants</p>	<p>Coupable 17% 5 votes Non coupable 83% 24 votes</p>	
<p><b>Rendre les collectivités territoriales dépendantes stratégiquement et techniquement vis-à-vis d'infrastructures critiques, de fournisseurs de solutions informatiques, voire de puissances étrangères</b></p> <p>4.</p>	<p>28 répondants</p>	<p>Coupable 75% 21 votes Non coupable 25% 7 votes</p>	



## Remerciements

### Dans le rôle du juge :

- Monsieur **Dominique GELY**, Directeur adjoint de l'offre de service, CNFPT Délégation Occitanie

### Dans le rôle du procureur et de l'avocat de la défense :

- Monsieur **Damien COTE**, DGS Pins-Justaret
- Monsieur **Bruno PAIN**, Responsable du Service Métier du Territoire Intelligent, DSi Ville de Marseille

### Dans le rôle des témoins et experts :

- Monsieur **Jean-François MANGIN**, Délégué à la protection des données, Région Occitanie
- Madame **Marilyne BARISIC**, Responsable de médiation et d'accompagnement éthique, EKITIA
- Madame **Fabienne LEFEVRE**, Associée, MAVANA
- Madame **Maria SOL ROMERO GOLDAR**, Doctorante en Sociologie, Lisst-CNRS et UT2J
- Monsieur **Julien SARRAGOSSA**, Administrateur Systèmes, Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérent Aveyron
- Monsieur **Érick CONSTENOU**, Retraité et Ancien Chef du Service Techniques et Environnement de la Route, CD 31
- Madame **Anne-Claire DUBREUIL**, Directrice de projet transformation numérique, SICOVAL
- Madame **Ruth-Charlène POUSSIN**, RSI, Tisséo Collectivités
- Monsieur **Edouard DUGAULT**, Directeur de projet Intelligence Artificielle & DATA, Ile-de-France.

Merci à **Nora BENSAID**, Consultante en intelligence artificielle et éthique numérique, protection de la vie privée et des données personnelles, qui a aidé les intervenants à élaborer leur scénario pédagogique.

Merci aux participants et à l'équipe projet : **Johanna Evina, Virginie Arilla-Bravo** et Jacques Tanchoux.



cnfpt occitanie - juin 2025



# #cnfptavecvous



cnfpt occitanie - juin 2025